

**Oka****6211-04-037****BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:           M. QUSSAÏ SAMAK, président  
  Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET  
DE MODERNISATION DES DÉBARCADÈRES  
DE LA TRAVERSE D'OKA****PREMIÈRE PARTIE****VOLUME 3**

Séance tenue le 28 mars 2006, 19 h  
Centre communautaire Stephen F. Shaar  
394, rue Main  
Hudson

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 28 MARS 2006 .....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
RENÉE ROBERTS .....	3
DÉPÔT DE DOCUMENTS .....	9
MICHEL GAUDETTE .....	11
ALEX CORONADO .....	14
PIERRE ROY .....	24
DOMINIQUE LAUZON .....	31
ALEX CORONADO .....	40
PIERRE ROY .....	46
REPRISE DE LA SÉANCE .....	50
DOMINIQUE LAUZON .....	50
DAVID MORTON .....	54
ALEX CORONADO .....	58
ELIZABETH CORKER .....	65
PIERRE ROY .....	68
DOMINIQUE LAUZON .....	74
DROIT DE RECTIFICATION	
ELIZABETH CORKER .....	81

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT :

5 On va reprendre avec la troisième séance de la première partie de l'audience publique à propos du projet de modernisation des débarcadères de la Traverse d'Oka.

10 Alors, on va reprendre avec les participants qui désirent poser des questions dans l'ordre de réception de ces questions, mais, avant ça, monsieur Renaud du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, il a certaines précisions qu'il aimerait faire et des clarifications à obtenir auprès de monsieur Desjardins. Alors, monsieur Renaud ?

### M. MICHEL RENAUD :

15 Merci, monsieur le président. J'aimerais qu'on précise la question du tapis anti-érosion du côté du quai d'Oka. Sur les plans préliminaires, le tapis anti-érosion était face au traversier, mais on mentionne dans le texte d'un document qui a été donné en réponse aux questions du ministère de Pêche et Océans, on mentionne qu'on l'agrandit le long du quai d'Oka. J'aimerais qu'on m'apporte quelques précisions sur le pourquoi et la nature du tapis anti-érosion qui va être  
20 ajouté rapport au quai.

### M. CLAUDE DESJARDINS :

25 La raison pour laquelle on allonge le tapis, c'est pour préserver l'intégrité des assises du quai municipal. Parce que le quai est fait d'un enrochement et puis il serait assez sensible aux mouvements de l'eau au niveau des fondements du quai. Donc, l'idée, c'est vraiment d'assurer la stabilité du quai municipal.

30 Pour ce qui est de la façon dont ces tapis-là sont conçus, c'est que ce sont des blocs de ciment qui sont reliés entre eux par un fil d'acier, donc chaque bloc se tient un après l'autre.

### M. MICHEL RENAUD :

35 Premièrement, est-ce que ça crée des pertes d'habitat supplémentaires ? Des pertes permanentes d'habitat du poisson ?

### M. CLAUDE DESJARDINS :

40 Je transfère la question à mon collègue.

### M. BERNARD FOURNIER :

Les tapis anti-érosion, il y a des parties qui vont être situées en dessous des structures

45 mais, pour l'excédent des structures, on évalue la perte à 537 mètres carrés. Mais, pour le moment, ça n'a pas été mis dans le tableau qu'on vous a présenté cet après-midi et ça n'a pas été exigé. Par contre, dans la réponse aux questions et commentaires des autorités fédérales, la première série, dans le texte qui accompagne le tableau, c'est expliqué cette superficie supplémentaire créée par le tapis anti-érosion.

50 **M. MICHEL RENAUD :**

Donc, ça occasionne des pertes d'habitat du poisson supplémentaires.

55 **M. BERNARD FOURNIER :**

Oui. C'est un empiètement en milieu hydrique de 537 mètres carrés. Mais, comme Claude l'a mentionné, ce n'est pas une structure avec un massif. On parle plutôt avec des blocs et tenue au fond du lac.

60 **M. MICHEL RENAUD :**

65 Est-ce que c'est possible – ça va être ma dernière question – est-ce que c'est possible d'imaginer qu'il pourrait y avoir autre chose que des blocs de béton et que ce serait plus des structures qui seraient plus appropriées ou plus utilisables par la faune aquatique que des blocs de béton supposons ?

**M. BERNARD FOURNIER :**

70 Écoutez, on peut faire la vérification. Je pense qu'on va faire la vérification. Ça a été conçu au niveau de l'ingénierie. Moi, je ne suis pas l'ingénieur chargé de la conception mais on va le vérifier quand même pour optimiser l'insertion dans le milieu.

**LE PRÉSIDENT :**

75 Juste pour permettre aux participants de comprendre, il s'agit ici de trouver d'autres structures qui soient utilisables également par la faune aquatique, des structures légères peut-être avec des possibilités de passage, des portions creuses, etc., etc.

80 **M. MICHEL RENAUD :**

Oui, monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

85 D'accord. Alors, vous allez regarder ça ?

**M. BERNARD FOURNIER :**

Absolument. On va tout vérifier ça.

90 **LE PRÉSIDENT :**

Et je dois comprendre également que la superficie supplémentaire, est-ce que cette superficie fait partie des discussions avec Pêche et Océans Canada pour les mesures de compensation définitive de perte d'habitat ou non ?

95

**M. BERNARD FOURNIER :**

D'une certaine manière, oui, et d'une certaine manière, non. En fait, la discussion va dans le sens avec Pêche et Océans Canada de compenser une superficie équivalente à l'empiètement de la rampe de halage à l'intérieur du milieu hydrique.

100

Donc, c'est pour ça que tous les autres massifs de béton qui empiètent à l'intérieur de la ligne des hautes eaux ne font pas partie du projet de compensation. La discussion va dans le sens de compenser l'équivalent de l'empiètement de la rampe de halage.

105

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Fournier. Merci, monsieur Renaud. Ça couvre les points que vous avez voulu soulever ?

110

**M. MICHEL RENAUD :**

Oui, monsieur le président. Merci.

115

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, on reprend avec les questions.

J'invite, toujours dans l'ordre, monsieur Chris Wilkin est ici ? Non. Madame Lorraine d'Artois, elle est déjà passée cet après-midi. Madame McArthur, je ne crois pas qu'elle soit ici.

120

Madame Renée Roberts. Voilà. Bonsoir, madame !

**Mrs. RENÉE ROBERTS :**

I was thinking about my questions, the two that, I think, affect me and my family and my neighbors.

125

**THE CHAIRMAN :**

Could you speak a bit louder please?

130

**Mrs. RENÉE ROBERTS :**

Sure! I was thinking about my questions in the last day, what affects myself and my family the most, and I assume it affects also my neighbors and my friends the most is quality of life. That's why I moved here.

135

I was raised in Northern Ontario by Lake Superior and I have a healthy respect for being by the water. That's why I moved to this community by the water. It's quiet. It's a small community which is where I was raised. The sense of peace, quiet is what I wanted.

140

Since I moved here years ago, the traffic has increased exponentially. I came before the City and the City Council to fight for speed bumps on Bellevue, because the traffic was a problem. The speed was excessive. Animals were killed, I lost one myself. My children are at risk just crossing the street to get the mail, go to the park.

145

So, I'm committed to this community. I committed to this way of life being quiet. If this modernization goes ahead, I think it puts that at risk, increased traffic, security which, I think, is not security in the boats as much as security in just being in the neighborhood.

150

When people travel in neighborhoods that are not their own, they don't seem to have the responsibilities being in their own neighborhoods, their own children, their own neighbors. It's excessive. Even my neighbors sometimes drive excessive.

155

I can't see that this is going to help things. It think it's going to make it worse. So, my question being, why would I support something that I think is going to make the problems that exist already worse?

**THE CHAIRMAN :**

160

Our understanding so far is that the modernization project itself does not increase the capacity of transportation of vehicles from one shore to the other. And to that extent, it wouldn't necessarily cause an increase. The increase in traffic could be following its own dynamics. Maybe it may increase because of the project or not, but at any rate, I will direct the question to Monsieur Desjardins.

165

D'abord, est-ce que, comme le projet reste dans les limites de la capacité actuelle au projet de modernisation, est-ce qu'il pourrait avoir un effet indirect d'induction d'augmentation de trafic? Et, si oui, de quel ordre? Et puis on revient à la question que vous avez déjà répondu cet après-midi : quel est l'avantage du projet de modernisation de telle sorte qu'un

170 citoyen de la ville pourrait appuyer votre projet?

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

175 Écoutez, je vais un peu dans le sens de votre début de réponse à l'effet que le projet de modernisation a été révisé dans le sens de ne pas provoquer d'augmentation de circulation et ce, en maintenant la capacité qu'on a actuellement à 160 véhicules par heure.

180 L'objectif de la municipalité de nous exiger ça, c'était dans le but qu'on n'offre pas davantage de capacité à la clientèle pour ne pas l'attirer. Forcément, il y a des périodes plus tranquilles, en début de saison et en fin de saison, ces périodes-là auxquelles il y a de la place à accueillir davantage de clients. Donc, je dirais que oui, durant ces périodes-là, il est probable qu'il y ait augmentation de la circulation.

185 Par contre, je ne pense pas que madame fasse référence à ces périodes-là. Je pense que les périodes qui sont dérangeantes pour le voisinage et qui remettent en question la sécurité du voisinage, c'est principalement les périodes de fort achalandage. C'est les périodes où on vit des débordements, où la circulation automobile est difficile et donc, c'est à ces niveaux-là. Et puis, ma volonté est de me pencher en partenariat avec la municipalité et le ministère des Transports pour trouver des solutions applicables à ces périodes-là.

190 Comme je l'ai mentionné hier ou cet après-midi, la capacité de la traverse de solutionner ces problèmes-là se résume à peu près en deux options. La première, c'est en essayant de vider la rue d'automobiles en augmentant la capacité de l'aire d'attente. Donc, en accumulant davantage de véhicules sur le terrain. Ça, ça pourrait être une option.

195 La deuxième option, c'est d'améliorer la fluidité. Donc, en ajoutant de la capacité au niveau du traversier. À ce moment-là, on aurait un flot de circulation plus constant et on contribuerait à réduire les files d'attente. À ce moment-là, on désengorgerait certainement une partie du réseau routier adjacent.

200 Par contre, le projet qui est présenté aujourd'hui, c'est deux navires d'une capacité de 18 véhicules chacun pour équivaloir le système qu'on a présentement à quatre bateaux, qu'on sait qu'on est coupé à trois, donc déjà là on vit une problématique supplémentaire à cause de cette perte de capacité-là, mais le projet à deux bateaux, c'est spécifiquement pour maintenir le service en opération, compte tenu des contraintes de sécurité qu'on a.

205 Le problème de débordement sur les routes adjacentes, malheureusement, c'est un autre problème qu'il va falloir se pencher, quant à moi, rapidement. J'aurais voulu me pencher sur ce problème-là en 2001 mais les discussions ont tourné différemment. On a dû réviser à la baisse les paramètres du projet pour en arriver à ce qu'on propose aujourd'hui.

210

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, madame Roberts. Ça va?

215

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

Je pense que ça fait le tour un peu de la problématique...

220

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

225

... mais j'abonde dans le sens de madame où il y a effectivement une problématique à trouver des solutions.

**LE PRÉSIDENT :**

230

Et c'est une problématique qui existe de toute façon indépendamment de la modernisation.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

235

Effectivement. Actuellement, le problème est là. Qu'on modernise ou qu'on ne modernise pas, la circulation est là et puis la région va continuer de grandir. Il y a de plus en plus de monde qui vient vivre dans la région. Donc, le trafic est là et va continuer d'être là, même si on n'en veut pas.

**LE PRÉSIDENT :**

240

Je vois qu'il y a des citoyens dans la salle qui ne sont pas d'accord avec cette dernière idée, alors vous avez certainement le choix de venir poser des questions pour approfondir cet aspect ou l'expliquer correctement dans la deuxième partie de l'audience le 24. Merci.

245

Madame Roberts, vous avez une deuxième question?

**Mrs. RENÉE ROBERTS :**

250

I do.



**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

255

**Mrs. RENÉE ROBERTS :**

The second thing that affects my family and myself is, has there been a study or will there be a study as to what our property values will be, how they will be affected now or in the future. We know what would increase our property values such a sewage treatment program which, you know, the Council is working on and soon we will get eventually. But how will this affect our property values in the long term.

260

**THE CHAIRMAN :**

If the project goes ahead?

265

**Mrs. RENÉE ROBERTS :**

If it does.

270

**THE CHAIRMAN :**

And if it doesn't go ahead also or...

275

**Mrs. RENÉE ROBERTS :**

That's right, either one.

280

**THE CHAIRMAN :**

Good. Monsieur Desjardins, avez-vous des données concernant l'impact sur la valeur...

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

285

Non. On n'a pas fait d'étude sur le marché immobilier. Par contre, j'ai pu observer différents faits. C'est qu'au niveau des voisins immédiats du traversier, trois des quatre propriétés voisines du traversier ont été vendues dans les dernières années. Ces gens-là connaissaient l'existence du projet de modernisation et ont tout de même pris la décision d'acquérir leur propriété immédiatement sur les terrains qui sont voisins de la traverse.

290

Dont un en particulier, c'est après-midi, je mentionnais le 159, mais en m'en allant chez nous, j'ai vérifié, c'est le 160, Main Road. C'est des gens qui habitaient Saint-Lazare,

295 qui connaissaient très bien l'ensemble du dossier parce qu'ils ont pu lire tout comme nous dans les journaux et ils ont accepté de venir vivre à cet endroit-là. Et, actuellement, je vois des rénovations qui s'effectuent. Donc, ils ont l'air très heureux dans leur propriété.

300 De plus, sur la rue Bellevue, il y a eu plusieurs transactions immobilières. J'ai vu des enseignes «Vendu». Il y a eu du mouvement immobilier. Donc, s'il y a des gens qui partent, il y en a forcément d'autres qui arrivent. Et si les transactions se sont réalisées, c'est parce qu'elles devaient être intéressantes financièrement.

305 Donc, à ce niveau-là, je ne crois vraiment pas qu'il y a un impact négatif. Et même, au contraire, je serais plus d'avis que tout ce qui est de la Municipalité d'Hudson, les valeurs ont plutôt tendance à augmenter qu'à réduire dans les dernières années.

**LE PRÉSIDENT :**

310 J'aimerais prendre votre question, madame, pour la Ville. Madame Villandré, avez-vous fait des études ou une idée plutôt sur l'impact de la traverse à son état actuel et une fois modernisée sur la valeur foncière, ne serait-ce que pour votre propre évaluation municipale?

**Mme LOUISE VILLANDRÉ :**

315 On n'a fait aucune étude.

**LE PRÉSIDENT :**

320 Donc, vous ne savez pas si la présence de ce service actuellement, dans son état actuel ou modernisé, vous n'avez aucune idée sur l'impact éventuel de ça sur la valeur foncière.

**Mme LOUISE VILLANDRÉ :**

325 Non, on n'en a pas fait d'étude.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Merci.

330 Ça va, madame Roberts?

**Mme RENÉE ROBERTS :**

335 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

340 Avant que je passe à la deuxième participante ou participant ce soir, est-ce que c'est possible, juste pour informer les participants, voulez-vous nous donner la liste des documents que vous avez déposés à la commission depuis qu'on a commencé l'audience hier? Rapidement. Les identifier.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

345 Donc, premièrement, je viens de déposer les acétates supplémentaires de notre présentation, qui nous servent de documents d'appoint pour expliquer divers sujets. Il y a eu la présentation PowerPoint qui a été faite hier, qui a été déposée.

350 Il y a eu un rapport de CSST pour les accidents au travail depuis 2003.

355 Il y a eu aussi une étude de préfaisabilité datée de 1994, qui compare les deux options, soit motoriser les barges actuelles ou bien construire des bateaux neufs. Il y a aussi une autre étude similaire qui s'appelle «Avant-projet», qui est datée de 2001, et puis cette étude-là, c'est une seconde opinion quant au choix de soit motoriser les barges ou bien de construire des bateaux neufs.

360 Il y a eu aussi une offre de services de Viz-Studio, une firme spécialisée en simulation visuelle et en étude visuelle et architectes paysagers aussi pour valider la faisabilité et le choix de ce qu'on veut utiliser pour effectuer le camouflage des bateaux en période hivernale. Donc, de valider notre choix à ce niveau-là.

Il y a aussi une communication avec Pépinière Cramer qui confirme la faisabilité de l'écran naturel aussi.

365 Il y a un recueil de photos au niveau du voisinage. On peut peut-être le montrer en même temps? Non?

**LE PRÉSIDENT :**

370 Non, s'il y a lieu.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

375 Après? C'est un recueil de photos qui ont été prises sur différents points de vue à partir de chacun de mes voisins sur le point de vue le plus évident, soit près de la porte d'entrée de la maison ou quelque chose de même pour démontrer l'angle que ces voisins-là ont sur le site directement, pour faire la démonstration en images que l'impact visuel est assez limité. Donc,

il y a ce recueil de photos là.

380 Ensuite, au niveau des débordements des aires d'attente, il y a eu quelques communications écrites entre la Municipalité d'Hudson et Traverse Oka à l'effet qu'il y avait certains problèmes qui étaient vécus au niveau de la libre circulation et dont une où on reconnaît que le problème n'est pas nécessairement dû à Traverse Oka mais plutôt au phénomène de

385 croissance en général de la circulation. Il y a aussi considérant l'augmentation de la circulation, un mécanisme d'évaluation de la problématique de débordement qui a été déposé. C'est un document que j'ai écrit en juin 2004. En fait, c'est une proposition aux deux municipalités de créer un comité et un mécanisme d'évaluation de la problématique, question d'arriver rapidement à des solutions tangibles et applicables.

390 J'ai déposé un avis légal en ce qui concerne l'interprétation des droits acquis, en ce qui concerne notre propriété. J'ai déposé les lettres de conformité aux règlements municipaux selon le projet déposé autant de la municipalité que de la MRC.

395 **LE PRÉSIDENT :**

Ça fait le tour?

400 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

Non, ça ne fait pas le tour. J'ai déposé une comparaison de taux de rétention comparatif entre la traverse Rivière-du-Loup–Saint-Siméon et la traverse Hudon–Oka dans le but de démontrer qu'une traverse privée, subventionnée par la Société des traversiers du Québec, a un volume inférieur à ce que nous on a à la Traverse Oka. Donc, pour présenter l'importance de la

405 traverse dans le réseau des traversiers au Québec et puis pour démontrer que son taux de rétention est légèrement supérieur à Oka–Hudson qu'à Rivière-du-Loup–Saint-Siméon. J'ai déposé aussi un document qui a rapport à une plainte relative au bruit émis par le

410 claquement des rampes d'embarquement au traversier. J'ai aussi remis un ordre du jour d'une rencontre qui a eu lieu entre moi, mon consultant en environnement, Transfert Environnement, et la Municipalité d'Hudson. J'ai remis l'ordre du jour incluant nos notes de présentation. Le but de cette rencontre-là était d'amorcer un dialogue

415 avec la population. Ce qu'on voulait faire, c'était de faire des préconsultations publiques avec les citoyens mais ça a été refusé par la municipalité. **LE PRÉSIDENT :**

420 Juste identifier les documents, parce qu'on aura le loisir de les consulter et de les

comprendre.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

425 Je m'excuse. Je ne l'ai pas déposé encore mais je vais déposer un recueil des appuis reçus pour le projet. Je pense que ça fait le tour pour moment.

**LE PRÉSIDENT :**

430 D'accord. Merci, monsieur Desjardins.

On va passer aux questions. J'ai monsieur Gaudette. Est-ce qu'il est dans la salle? D'accord, voilà. Bonsoir, monsieur Gaudette!

435 **M. MICHEL GAUDETTE :**

Bonsoir! Encore une fois, une question sur l'environnement et j'aimerais savoir si le ministère de l'Environnement a préparé une évaluation ou une étude des terres humides qui sont directement adjacentes au traversier? Si oui, est-ce qu'ils ont pu vérifier l'impact sur le milieu écologique? Sinon, si ça n'a pas été fait, pourquoi est-ce qu'il n'y a pas eu d'étude de faite? Et est-ce qu'il va y en avoir une?

440

**LE PRÉSIDENT :**

445 Ça, c'est quatre questions. Ça va.

**M. MICHEL GAUDETTE :**

C'est parce que je sais que vous avez demandé pas de questions multiples, mais...

450

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Monsieur Sylvain, les quatre questions?

455 **M. JEAN SYLVAIN :**

Donc, un, si une étude a été préparée? Deux...

**M. MICHEL GAUDETTE :**

460 Si oui, est-ce qu'il y a eu une évaluation de l'impact sur le milieu écologique.

**M. JEAN SYLVAIN :**

465 Trois?

**M. MICHEL GAUDETTE :**

470 S'il n'y a pas eu d'évaluation de faite des terres humides, pourquoi? Et est-ce qu'il va y en avoir une?

**M. JEAN SYLVAIN :**

475 Le ministère de l'Environnement fait des évaluations du genre quand c'est des milieux exceptionnels qu'ils veulent protéger. La plupart du temps, c'est les promoteurs qui présentent des projets qui font l'évaluation de la zone d'étude. L'évaluation particulière d'un milieu humide qui n'est pas directement touché n'était pas pertinente à demander. Donc, il n'a pas été demandé dans l'étude d'impact.

480 Donc, le ministère ne prépare pas ces études-là, sauf la Direction du patrimoine écologique quand il veut acheter des terrains pour en faire des réserves. Je ne pense pas que ce soit le cas ici, mais il faudrait demander à monsieur Gaudreau.

485 Les évaluations qui sont faites sont faites dans l'étude d'impact et on demandera à ces directions-là et à d'autres ministères si les impacts sont acceptables ou inacceptables pour ces milieux-là dans la phase d'évaluation du projet, d'évaluation environnementale du projet qui va être ultérieure à cette audience-là.

490 Et la quatrième question était...

**M. MICHEL GAUDETTE :**

Si vous me permettez d'avoir une deuxième question?

495 **LE PRÉSIDENT :**

La quatrième question de la première question était : sinon, pourquoi et quand est-ce qu'ils vont la faire. Alors, votre question à quatre volets a été répondue.

500 **M. MICHEL GAUDETTE :**

D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

505

Alors, on passe à la deuxième question, simple cette fois-ci.

**M. MICHEL GAUDETTE :**

510

Merci. La raison pour laquelle je posais cette question-là, c'est qu'il y a un cours d'eau directement sur la propriété adjacente au traversier qui, lorsqu'on le remonte, fait partie d'une cédraie qui a été déclarée zone protégée tout récemment. D'ailleurs, madame Lavoie qui est l'urbaniste de la Ville, pourrait sans aucun doute vous en dire plus longuement.

515

Alors, si on prend pour acquis que le cours d'eau est protégé près de sa source, je pense qu'il est conséquent de dire que tout le long, il se doit d'être protégé. Alors, donc, toute la zone adjacente au traversier devrait probablement être protégée et si elle est protégée, à ce moment-là, est-ce que ça change toute la nature du projet. Ou une partie de la nature du projet.

520

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Sylvain.

**M. JEAN SYLVAIN :**

525

Je ne connais pas le projet de protection de la cédraie mais quand il y a un milieu qui est protégé, probablement que la cédraie est protégée parce qu'elle est particulière. Tout ce qui en sort n'est pas nécessairement protégé ou protégeable. Je veux dire, la cédraie comme telle est protégée. Qu'un ruisseau passe dedans, il n'est pas protégé, avant ni après.

530

**M. MICHEL GAUDETTE :**

Je m'excuse, j'ai mal compris. Qu'est-ce qui n'est pas protégé?

535

**M. JEAN SYLVAIN :**

Le ruisseau qui passe dans la cédraie, il est protégé dans la cédraie. Mais avant, je ne crois pas parce qu'il doit y avoir des terres agricoles avant, puis sa vocation agricole n'est pas altérée. Et quand il sort de la cédraie, il n'est plus protégé. Donc, il ne peut pas engendrer une protection du milieu en aval juste du fait de sa présence. Parce que la cédraie a été protégée, je veux dire, avec une limite de protection. La cédraie ne se rend pas dans le lac.

540

**LE PRÉSIDENT :**

545

Ça va?

**M. MICHEL GAUDETTE :**

Ça va. Merci.

550

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous en prie. Madame June Penney est là? Non.

555

Monsieur Alex Coronado. C'est un nom très royal, ça!

**M. ALEX CORONADO :**

Bonsoir, monsieur, madame!

560

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir!

565

**M. ALEX CORONADO :**

Donc, j'aurais une question. En fait, j'en ai plusieurs mais je vais commencer par la première, adressée à monsieur Desjardins. Comment est-ce qu'il peut expliquer hier par le représentant du ministère des Transports du Québec, le traversier Hudson–Oka n'est pas un service essentiel au désengorgement de l'autoroute 20 et 40 par lesquelles il passe 260 000 véhicules comparativement à 800 véhicules par jour.

570

Alors, ma question est pourquoi monsieur Desjardins voudrait étendre les heures d'ouverture de son commerce entre 6 h le matin et minuit. Et, de plus, augmenter le service qui est ouvert saisonnier pendant six mois à huit mois? C'est ma première question.

575

**LE PRÉSIDENT :**

Juste pour comprendre le sens de votre question, vous dites : si c'est la même capacité... je vois pourquoi vous avez manifesté votre désaccord. Parce qu'il veut avoir des heures d'ouverture plus longues?

580

**M. ALEX CORONADO :**

C'est ça. C'est-à-dire qu'en ce moment, c'est de 7 h à 9 h, je crois. Et là, il propose de 6 h à minuit. Donc, cela me laisse un temps de repos, de répit de six heures.

585



**LE PRÉSIDENT :**

590 Monsieur Desjardins, vous avez compris la question?

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

Oui, très bien.  
595

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

600 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

Donc, le but d'ajuster les heures d'opération, c'est une question d'harmonisation des heures d'opération sur l'ensemble de la rivière Outaouais par rapport aux autres traverses sur la rivière, question d'avoir un service qui est plus homogène pour les usagers. Donc, ça, c'est la raison pour laquelle on veut ajuster les heures d'opération.  
605

Pour ce qui est de la période d'opération maintenant, j'ai fait la précision cet après-midi à l'effet que la saison du traversier n'est pas de six mois mais plutôt de sept mois, et puis la raison pourquoi on croit pouvoir opérer pendant huit mois, c'est qu'avec les nouveaux équipements, on va être en mesure de naviguer dans des conditions qui sont plus difficiles, en fait. Donc, au niveau du vent, de la pluie, du froid. Actuellement, on sait que nos employés sont exposés à l'extérieur toute la journée et à un moment donné...  
610

**M. ALEX CORONADO :**

Mais ça, c'est pas nouveau là.  
615

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

Non, ce n'est pas nouveau.  
620

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Coronado, vous vous adressez à moi, s'il vous plaît.  
625

**M. ALEX CORONADO :**

Oui, excusez-moi.

630 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

Exactement. Je suis d'accord que ce n'est pas nouveau mais c'est un point qui est à améliorer. Donc, d'avoir ces nouveaux équipements-là va nous permettre d'opérer jusqu'à ce que les glaces prennent sur le plan d'eau.

635

**LE PRÉSIDENT :**

Une autre question?

640 **M. ALEX CORONADO :**

Oui, j'ai une autre question. Je sais que monsieur Desjardins a déjà prévu un certain chose afin d'amoindrir les répercussions dans le voisinage. Mais dans l'éventualité d'une construction de débarcadère, qui va assurer les heures du travail de ce chantier? Parce que je m'explique.

645

L'automne dernier, il y a eu le dragage et les travaux commençaient à 5 h 45 le matin et finissaient à 11 h le soir du lundi à dimanche. Donc, je voudrais savoir qui va être responsable ou si un respect du voisinage sera respecté, comme ça n'a pas été le cas la dernière fois.

650

**LE PRÉSIDENT :**

C'est une question à poser à monsieur Desjardins et aussi à la municipalité?

655 **M. ALEX CORONADO :**

À monsieur Desjardins, parce que la municipalité n'a pas juridiction sur les travaux qui sont sur l'eau.

660 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Très bien.

Monsieur Desjardins?

665

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

Pour ce qui est des travaux qui ont été effectués pour le dragage, je n'étais pas le promoteur, donc...

670

**LE PRÉSIDENT :**

Non, non. Vous parlez seulement de la projection pour le projet qui nous concerne.

675 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

Donc, il y a un programme de suivi et de supervision des travaux qui est prévu et puis les horaires devront être respectés. Ça va faire partie des devis à respecter et puis c'est l'entrepreneur qui devra se soumettre à ça. On sait que la période allouée pour faire les travaux est suffisante. Il n'y a pas de contrainte de temps qui est prévue ou envisageable pour le moment.

680

On a suffisamment de périodes pour... on n'est pas limités dans une période quelconque pour faire les travaux, pas limités à ce point où on devrait opérer plus longtemps, je veux dire, pour compléter des travaux qui seraient en retard. Donc, il n'y a aucune raison de déborder des heures prévues.

685

**M. ALEX CORONADO :**

Mais vous ne répondez toujours pas à ma question. Est-ce qu'il va y avoir un respect...

690 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

Oui.

**M. ALEX CORONADO :**

695

... du voisinage? C'est-à-dire, quand il y a des travaux, on s'entend qu'on commence à 7 h et non pas à 6 h le matin, et on s'entend qu'on finit à 5 h, disons 17 h le soir et non pas 23 h. Et c'est là le but. Parce que là, jusqu'à maintenant, on est dans les hypothèses et jusqu'à maintenant, j'ai vu la non bonne foi de mon voisin ici en faisant certains travaux qui ont nui énormément au voisinage.

700

**LE PRÉSIDENT :**

J'aimerais prendre votre question quand même et l'envoyer à la Ville. Madame Villandré d'abord, est-ce que si monsieur Desjardins, comme responsable du projet, il y a des travaux à faire, il va vous informer de ces travaux, des heures, etc., la Ville d'Hudson n'a pas un certain droit de regard par rapport au respect de ces heures et consigne? Qui peut faire une inspection? Il y a un certain pouvoir que la Ville a quand même?

705

710 **Mme LOUISE VILLANDRÉ :**

On a un règlement municipal concernant les heures des travaux. Effectivement, quand il y a eu le dragage, on n'avait pas juridiction sur ces travaux-là. Mais il reste que les

715 débarcadères et tout ça, on va demander à monsieur Desjardins de respecter notre règlement municipal qui est quand même assez sévère, surtout les fins de semaine. Donc, les heures de travaux, on va lui demander de les respecter.

**LE PRÉSIDENT :**

720 D'accord. Monsieur Sylvain, vous avez quelque chose à ajouter aussi?

**M. JEAN SYLVAIN :**

725 Généralement, dans les projets, il y a des heures à respecter pour les travaux et, généralement, c'est de 7 h à 19 h. Dans le cas du dragage, ils ont été obligés de travailler plus vite à cause de la période de protection de la tortue géographique. C'est pour ça qu'ils ont été permis de déborder. Mais, à ma connaissance, ils n'avaient pas la permission de déborder jusqu'à 11 h le soir.

730 **M. ALEX CORONADO :**

C'était le cas du lundi à dimanche. Pendant trois semaines, en fait.

**M. JEAN SYLVAIN :**

735 Et le dimanche non plus. Donc, la place pour le dire, c'est d'avertir le ministère de l'Environnement, soit à Québec, à la Direction des évaluations environnementales qui, nous, on va avertir la Direction régionale pour leur dire d'arrêter.

740 **M. ALEX CORONADO :**

745 Je pense qu'à ce sujet-là, le ministère a été informé à plusieurs reprises, sauf que la personne en charge n'a jamais retourné l'appel et les travaux ont continué pendant une semaine jusqu'à temps que quelqu'un a pris une décision. Je trouve ça un petit peu déplorable à ce niveau-là.

**M. JEAN SYLVAIN :**

750 Appelez le chargé de projet à Québec. C'est la personne à appeler. Ce n'est pas le bureau des plaintes. Si vous voulez avoir... on peut mettre le numéro de téléphone, je veux dire mon nom va apparaître dans plusieurs rapports. Si je ne suis pas présent, le chef de service est au courant de la plupart des dossiers et des conditions de réalisation. Et s'il y a un téléphone disant que les travaux sont en infraction, c'est tout de suite un appel et une demande d'aller voir immédiatement sur les lieux des travaux.

755

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous avez intérêt à savoir le nom du chargé de projet.

760 **M. JEAN SYLVAIN :**

Il est ici.

**LE PRÉSIDENT :**

765

Alors, on l'a même. Alors, notez-le vite.

**M. JEAN SYLVAIN :**

770

C'est le canal le plus rapide, je pourrais dire.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

775

**M. ALEX CORONADO :**

Je vais passer mon tour. J'ai d'autres questions mais je vais revenir.

780 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y. Allez-y. On va prendre votre question.

**M. ALEX CORONADO :**

785

Donc, pour monsieur Desjardins encore une fois. Plusieurs citoyens vous ont posé la question hier soir à savoir quel serait le coût ainsi que l'apport financier des deux paliers gouvernementaux reliés aux bacs amphidromiques que vous comptez faire l'acquisition si le projet allait de l'avant.

790

Vous nous avez répondu qu'il vous était impossible de répondre à cette question, puisque vous étiez en appel d'offres. Mais, d'après ma recherche que j'ai faite aujourd'hui très sommairement, la conception ainsi qu'évidemment les coûts de ce projet-là vous sont déjà connus puisque vous faites partie de la liste comme client et partenaire de Navtech, l'architecte naval qui s'occupe de la construction et de la conception de ces bateaux.

795

Donc, si vous pouviez nous répondre en premier lieu aux questions posées hier par les

citoyens et à moi concernant la crédibilité de vos propos.

800 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Coronado, il n'y a pas lieu de questionner la crédibilité des propos de quiconque. Alors, on reçoit l'information...

805 **M. ALEX CORONADO :**

Je m'y attendais.

**LE PRÉSIDENT :**

810

Voilà. Monsieur Desjardins, allez-y.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

815

J'aimerais avoir une précision sur la question quant à Navtech. Juste pour préciser au niveau de Navtech, j'ai confié un mandat de conception à Navtech, sans plus. Donc, je ne vois pas quelle information...

**M. ALEX CORONADO :**

820

C'est-à-dire que l'information est publique. Je suis allé tout simplement naviguer dans l'Internet, Navtech. C'est un nom qui m'a paru très proche dans le voisinage et vous comptez parmi les clients et partenaires. Ils parlent aussi de conception.

825 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, la question est à savoir s'il est déjà le client d'un constructeur naval...

**M. ALEX CORONADO :**

830

Dont il doit connaître...

**LE PRÉSIDENT :**

835

Et il doit avoir une connaissance de l'enveloppe budgétaire qui en fait un client.

**M. ALEX CORONADO :**

Voilà.

840

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça que vous voulez dire?

845

**M. ALEX CORONADO :**

Voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

850

Alors, monsieur Desjardins.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

855

D'accord. Je vais répondre à la question. Premièrement, il y a un mandat qui a été confié à Navtech. Actuellement, pour votre bonne information, j'ai environ 600 000 \$ d'investis dans ce projet-là, qui sont tous des fonds privés, qui viennent de ma poche. Donc, il n'y a aucune intervention gouvernementale à ce niveau-là.

860

Pour ce qui est de ma relation avec Navtech, je leur ai confié un mandat, ils m'ont livré des plans et un devis de construction me permettant d'aller en appel d'offres. Ce que j'ai fait. J'ai fait appel à des chantiers navals pour me fournir une soumission pour me construire deux traversiers selon les devis qui ont été élaborés par Navtech. Parallèlement à ça, il y a des plans qui ont été faits par la firme Génium pour ce qui est des infrastructures terrestres, lesquels m'ont

865

fourni aussi un devis de construction qui va me servir à obtenir d'aller en appel d'offres pour la construction des infrastructures terrestres.

870

Donc, à ce moment-ci, comme j'ai mentionné hier, il y a des chiffres qui ont circulé. Il y a des chiffres de 8 M\$ qui ont circulé. C'est un budget maximal. On souhaite de tout cœur que jamais on va se rendre à ce montant-là et j'ai pleinement confiance qu'on va réussir à réaliser ce projet-là pour beaucoup moins que ça. Par contre, c'est aucunement possible de confirmer les montants, à l'exception du coût des infrastructures terrestres et de la rampe de halage qui est évaluée à 2 M\$.

875

Donc, pour ce qui est du montage financier, il n'est pas réalisé encore. Il y a des programmes qui existent, qui ont été évalués, mais il n'y a absolument rien de confirmé et le montage n'est pas complété.

880

Donc, pour des raisons de négociations éventuelles, je vais refuser de répondre plus précisément à des questions d'ordre financier parce que pour le moment, il n'y a aucun fonds public qui a été investi dans ce projet-là et ça demeure une entreprise totalement privée.

**LE PRÉSIDENT :**

885 D'accord. Monsieur Coronado, ça va?

**M. ALEX CORONADO :**

890 Oui. Même dans le futur, des investissements gouvernementaux ne seront pas impliqués dans votre projet? Vous me répondez dans le présent. Moi, je veux savoir dans le futur.

**LE PRÉSIDENT :**

895 Il a répondu hier, si vous me permettez, monsieur Desjardins?

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

900 Comme j'ai mentionné hier, il est définitif que je vais faire appel à des programmes gouvernementaux et, à ce moment-là, je suis convaincu que nos politiciens vont se faire un honneur de faire les annonces, une fois que ça sera réalisé.

**LE PRÉSIDENT :**

905 L'accès au financement public est public et l'information est certainement publique. Ça va, monsieur Coronado?

**M. ALEX CORONADO :**

910 Oui, oui. J'ai encore une dernière question, si vous permettez. Je vais marquer mon nom et je vais revenir.

**LE PRÉSIDENT :**

915 C'est ça. Je vous invite à vous réinscrire. Merci beaucoup et on vous revoit tout à l'heure.

Monsieur Roy, Pierre Roy.

**M. GUY MARCIL :**

920 Monsieur le président?



**LE PRÉSIDENT :**

925 Oui?

**M. GUY MARCIL :**

930 Concernant les subventions, hier, j'ai peut-être induit la salle en erreur. J'ai parlé du programme d'aide du ministère du Développement économique. Le programme d'aide n'aide pas l'acheteur. Il aide le chantier naval.

**LE PRÉSIDENT :**

935 Qui construit.

**M. GUY MARCIL :**

940 Qui construit.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

945 **M. GUY MARCIL :**

950 Ce qui est une nuance importante, parce que c'est pour rendre les chantiers navals plus compétitifs. Rien n'empêche monsieur Desjardins d'aller en Ontario, à un chantier naval, et c'est pour s'assurer qu'il fasse construire au Québec plutôt qu'en Ontario. Donc, ce n'est pas une aide à l'acheteur du navire.

**LE PRÉSIDENT :**

955 C'est un programme d'appui à l'industrie de construction navale au Québec.

**M. GUY MARCIL :**

C'est bien ça.

960 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Merci.

Monsieur Roy, bonsoir!

965

**M. PIERRE ROY :**

Bonsoir, tout le monde! Je voudrais des informations sur le creusage. Le dragage ou le creusage, c'est la même chose. Je voudrais savoir d'abord qui fait le creusage? Est-ce que c'est Québec ou Ottawa?

970

**LE PRÉSIDENT :**

Fait le creusage, c'est-à-dire effectue les travaux?

975

**M. PIERRE ROY :**

Les travaux et le coût de ça? Qui le paye? Est-ce que c'est le gouvernement du Québec ou c'est le gouvernement fédéral qui paie pour ça?

980

**LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est toujours pour le projet de modernisation qu'on examine.

985

**M. PIERRE ROY :**

Oui, oui, oui. Le dragage qui vient d'être fait. Qui paye pour ça.

**LE PRÉSIDENT :**

990

Là, on est mêlés. Est-ce que vous parlez du dragage qui vient d'être fait?

**M. PIERRE ROY :**

995

Qui vient d'être fait.

**LE PRÉSIDENT :**

Ha! Qui a financé les opérations de dragage faites à l'automne dernier.

1000

**M. PIERRE ROY :**

C'est ça.

1005

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Monsieur Marcil.

**M. GUY MARCIL :**

1010 Je pense que monsieur Le serait mieux positionné pour répondre, mais j'ai été voir le quai tout à l'heure et il y avait une grande affiche annonçant que c'est le gouvernement du Québec qui finançait le dragage. Donc, je suis persuadé que ça a été le gouvernement du Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

1015 D'accord. Vous confirmez ça?

**M. SON THU LE :**

1020 Oui, c'est ça, monsieur le président. C'est le ministère des Transports qui finance l'opération de dragage au coût estimé dans ce temps-là – je ne sais pas le coût final c'est combien – mais lorsqu'on a présenté à l'audience publique, c'était 750 000 \$.

**LE PRÉSIDENT :**

1025 Madame Bigué?

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

1030 Est-ce qu'on prévoit un entretien? Est-ce qu'on prévoit un entretien à long terme de ces dégagements-là?

**M. SON THU LE :**

1035 Oui.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Oui? À quelle fréquence?

1040

**M. SON THU LE :**

Normalement, la fréquence, ça pourrait être dix ans. Dans dix ans, il faut draguer.

1045 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Il faut redraguer?

**M. SON THU LE :**

1050

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1055

D'accord. Alors, ça, monsieur Roy, ça concerne le projet de dragage qui vient d'être fait à l'automne.

**M. PIERRE ROY :**

1060

Oui, oui. Qui s'est passé l'automne dernier, je pense.

**LE PRÉSIDENT :**

1065

Ça vous donne la réponse.

**M. PIERRE ROY :**

1070

Oui. Mais je voudrais savoir – une question qui va avec – je voudrais savoir la raison pourquoi qu'on va couler du béton pour empêcher la terre de revenir dans le chenal. Ça, on m'a dit qu'il y aurait un coulage de béton qui se ferait à ce moment-là, peut-être dans le début de chaque côté du dragage. Je voudrais savoir, est-ce qu'au niveau de l'environnement, on a le droit de couler du ciment pour empêcher un renversement? T'sais, je veux dire, le chenal, s'il vient à un moment donné qu'il se remplit, ça l'empêche de se remplir.

1075

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est vrai qu'il y a des barrières de béton qui seront mises en place pour empêcher le remplissage du chenal? Est-ce que c'est vrai?

1080

**M. JEAN SYLVAIN :**

Moi, je n'ai pas eu aucun avis de ce genre de projet-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1085

D'accord.

**M. JEAN SYLVAIN :**

1090

Et ce n'est pas quelque chose qui se fait non plus. Si ça se faisait, si ça pouvait être

rentable, je suis sûr que Mines Salines aux Îles-de-la-Madeleine l'aurait fait depuis longtemps, parce que c'est du sable, puis que ça revient dans le chenal. Mais c'est quelque chose, ce n'est pas une pratique que j'ai... je n'ai jamais rencontré cette pratique-là de bétonner un chenal.

1095 **M. PIERRE ROY :**

Non, mais je veux dire, je parle pas du chenal au complet. Je parle du côté d'Hudson et du côté d'Oka qui pourrait être peut-être 300 pieds ou quelque chose de même.

1100 **M. JEAN SYLVAIN :**

Non.

1105 **M. PIERRE ROY :**

Donc, ça n'existe pas ça?

**M. JEAN SYLVAIN :**

1110 Non.

**LE PRÉSIDENT :**

Voilà.

1115

**M. PIERRE ROY :**

1120 Parce que le ministère de l'Environnement, il interdit aux individus de creuser et de s'agrandir dans la rivière en coulant du ciment et en remplissant avec de la terre. C'est interdit, on ne peut plus faire ça aujourd'hui. C'est fini ça ce temps-là. Je me demandais, c'est parce que je me suis inquiété de cette chose.

**LE PRÉSIDENT :**

1125 C'est-à-dire, cet après-midi, monsieur Sylvain a expliqué que les projets des citoyens privés sont différents un peu d'un projet comme ça dans la mesure où un projet comme ça, il est assujéti à préparer une étude d'impact, etc., etc., et il comporte un volet d'intérêt public. Monsieur Sylvain, si je ne trahis pas vos propos? Allez-y.

1130 **M. JEAN SYLVAIN :**

C'est parce qu'on parlait de la *Politique de protection des rives et du littoral*.

**LE PRÉSIDENT :**

1135

Oui.

**M. JEAN SYLVAIN :**

1140

Autrefois, beaucoup de résidents riverains agrandissaient leur terrain, leur propriété en empiétant sur la rive et, en fait, en détruisant l'espace qui fait la jonction entre l'écosystème aquatique et l'écosystème terrestre qui est très important. La Politique, dans ses premiers balbutiements, a essayé d'arrêter ça. C'est sûr que présentement, elle vise beaucoup d'autres choses mais, premièrement, c'était d'arrêter l'empiètement dans les cours d'eau. Ça, c'est la

1145

*Politique de protection des rives et du littoral* qui ne permet plus ces choses-là.

**M. PIERRE ROY :**

1150

Ma deuxième question, c'est au sujet des sédiments. Je voudrais savoir, écoutez, je me demande si on se promène avec des hélices de trois pieds qui vont être sur les bateaux, on va avoir des hélices de trois pieds, est-ce que les sédiments... parce que les sédiments, à un moment donné, ça devient de la boue, la limpidité du lac des Deux-Montagnes va-t-elle devenir brouillée par le mouvement continu des bateaux qui vont se promener? C'est très possible, ça. Ça peut arriver. Je voudrais demander à l'Environnement si ça, ça peut être possible.

1155

Et moi, je pense, vu que le lac des Deux-Montagnes coule de Hudson vers Vaudreuil, ça veut dire que la région qu'on appelle cavagniale et toute cette région-là, l'eau va devenir... ne sera plus limpide, elle va devenir brouillée. Moi, je pense à la pêche. Je fais beaucoup de pêche dans ce coin-là et puis je me demande si la limpidité du lac des Deux-Montagnes va

1160

demeurer comme ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1165

D'accord. Alors, la question est l'impact des hélices des embarcations proposées sur la remise en suspension des particules, la turbidité, etc.

**M. JEAN SYLVAIN :**

1170

Je ne connais pas la dimension des hélices des bateaux proposés, je n'ai pas vu le design des hélices, mais la plupart du temps où il va y avoir des tourbillons, ça va être près de l'accostage et il est prévu des tapis anti-érosion, c'est-à-dire des tapis comme monsieur Desjardins a parlé tantôt, près du débarcadère, ça va être tapissé pour pas que le courant de l'hélice, quand il freine, fasse de l'érosion. Principalement pour protéger les structures, le tapis va être plus grand à Oka parce qu'il faut qu'il protège le quai aussi, mais ça va réduire la

1175 remise en suspension des sédiments.

**M. PIERRE ROY :**

1180 Et puis il n'y a pas de danger de formation de boue qui va faire que le lac va devenir...  
Vous savez, le lac des Deux-Montagnes, il est très limpide et puis je trouve que c'est le danger  
de ça. Puis c'est beau d'être sur une rivière, un lac comme ça et puis quand on se promène en  
bateau, quand on voit le lac tellement clair, c'est dangereux ça. C'est un point à considérer dans  
ça.

1185 **M. JEAN SYLVAIN :**

Ça va être à considérer, ça va être relativisé aussi par rapport au pouvoir qu'un bateau a  
de relever le fond comme ça au nombre de passage qu'il va faire.

1190 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Roy.

**M. PIERRE ROY :**

1195 Je vais revenir. J'ai d'autres questions.

**LE PRÉSIDENT :**

1200 Très bien. J'invite madame Dominique Lauzon.

Et avant que vous preniez la parole, hier, on a parlé d'avoir la correspondance entre le  
gouvernement fédéral et monsieur Desjardins concernant les conditions d'opération, etc., de la  
traverse. Actuellement, monsieur Plamondon, j'aimerais préciser davantage la demande. On  
1205 ne veut pas tout un dossier. C'est-à-dire, si vous êtes capable, monsieur Desjardins, de nous  
transmettre la correspondance concernant les conditions d'opération en termes de – vous faites  
référence à une dérogation dans l'étude d'impact.

Allez-y, monsieur Plamondon.

1210

**M. PIERRE PLAMONDON :**

Monsieur le président, ce matin, j'ai transmis le document, qu'est-ce qu'on appelle un  
SI7, un rapport d'inspection qui a été émis par l'inspecteur suite à l'incident, pour réduire les  
1215 traversiers de quatre à trois. Ce document-là, je l'ai transmis.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Donc, l'engagement...

1220

**M. PIERRE PLAMONDON :**

L'engagement est fait. Le document, par contre, que je n'ai pas transmis encore, je ne sais pas si vous voulez l'avoir, j'ai un document ici, suite à l'incident qu'il y a eu entre la traverse d'Oka 9 et la traverse d'Oka 10, suite à la demande de notre directeur au niveau national sécurité maritime Transports Canada, notre directeur régional a demandé qu'une enquête soit faite par nos services. Et suite à cette enquête-là, ce rapport-là a été émis, qui réfère en fonction de la réduction de trois traversiers.

1225

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Donc, vous allez déposer ça également.

1230

**M. PIERRE PLAMONDON :**

Je peux vous le déposer.

1235

**LE PRÉSIDENT :**

Ça serait suffisant pour la question qu'on a soulevée avec vous, hier.

1240

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

Monsieur le président?

1245

**LE PRÉSIDENT :**

Oui?

1250

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

Concernant les accidents, j'ai ici un document que je dois en faire une synthèse pour vos analystes. C'est le résultat des accidents survenus lors du transbordement depuis 2000.

1255

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.



**M. CLAUDE DESJARDINS :**

1260

Ça représente des factures de bris aux véhicules que Traverse Oka a dû déboursier. Donc, c'est les preuves de règlement de l'ensemble de ces accidents-là. Donc, pour peut-être préciser que ces accidents-là ne sont pas portés nécessairement aux oreilles du public et que c'est peut-être normal que les gens croient qu'on a un dossier parfait en termes de sécurité. Mais, malheureusement, je suis forcé d'avouer que ce n'est pas le cas.

1265

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Et vous allez transmettre ça?

1270

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

Et je vais transmettre le détail.

1275

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Très bien.

Madame Lauzon, merci de votre patience. Alors, allez-y.

1280

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

Pas de problème. Bonsoir, monsieur, bonsoir, madame! En été 2005, j'ai eu une conversation avec monsieur Desjardins et je lui ai posé une question dont je n'ai jamais eu de réponse. Alors officiellement, ce soir, je vais reposer la question via vous, monsieur Samak, à monsieur Desjardins. Quand je suis déménagée en 82 à Hudson, les Léger étaient propriétaires, et quand il y avait période d'achalandage accru, il y avait quatre voies qui étaient ouvertes pour permettre pour pas justement qu'il y ait d'engorgement sur la Main Road et non plus sur la rue Sanderson.

1290

Depuis que monsieur Desjardins est propriétaire, le maximum de voies qui ont été ouvertes, c'est trois voies. Il y a une voie qui est laissée à elle-même et également, monsieur Desjardins a un très grand terrain sur le côté, et comme monsieur Desjardins l'a stipulé tantôt, c'est une entreprise privée.

1295

Alors, ma question : pourquoi est-ce que monsieur Desjardins n'ouvre pas quatre voies afin de permettre...

**LE PRÉSIDENT :**

1300

Comme c'était le cas avant.

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

1305 Comme c'était le cas avant. Et les gens allaient de l'autre côté quand c'était le cas, quand c'était une période d'achalandage accru, de pouvoir sortir de la Traverse Oka. Alors, j'aimerais bien ce soir avoir une réponse.

**LE PRÉSIDENT :**

1310

Monsieur Desjardins.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

1315

Donc, la raison pour laquelle on a cessé d'utiliser quatre voies pour entrer, c'est que lorsqu'on utilise cette configuration-là, les véhicules doivent sortir par l'entrée de la résidence qui se trouve à l'ouest du côté ouest de la propriété. Ce qui arrive, à ce moment-là, c'est que le voisin situé au 160, Main Road, qui se trouve à l'ouest le voisin immédiatement à côté, bien subissait directement l'effet du trafic. Donc, compte tenu que son balcon était situé pratiquement collé sur la clôture, ça leur causait des inconvénients assez majeurs.

1320

Mon voisin est allé à la municipalité pour exposer le problème et ils lui ont suggéré de venir me voir directement pour prendre arrangement avec moi. Puis j'ai consenti à ne plus faire circuler des véhicules là, question de respect de mon voisin.

1325

Un autre point là-dessus, c'est que lorsqu'on fonctionnait à quatre traversiers, on ne vivait pas les désagréments qu'on a vécus l'an dernier à trois traversiers. Je suis d'accord que la situation s'est amplifiée beaucoup et puis donc, c'est ça. Normalement, lorsqu'on fonctionne à quatre traversiers et trois lignes, généralement ça allait relativement bien. Sauf qu'il y avait toujours des périodes de débordement.

1330

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1335

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

1340

Puis un autre facteur, qui est toujours une possibilité d'augmenter la capacité d'attente, sauf qu'en ce qui me concerne, je dois offrir un service de qualité à mes usagers, puis de les faire attendre au-delà d'une heure, ce n'est pas de rendre service à la clientèle. À ce moment-là, c'est préférable de faire le tour et puis d'utiliser une autre alternative que d'attendre une heure à la traverse.

Puis un autre facteur qui n'est pas négligeable, c'est que lorsque tu t'embarques dans

1345 une file d'attente, c'est très difficile d'en sortir. Donc, celui qui va oser entrer dans cette ligne-là,  
s'il change d'idée cinq minutes après, il est trop tard. Il est pris pour rester là pendant une heure.  
Et puis, je dois dire qu'à trois traversiers, comme c'était le cas l'année passée, si on avait  
utilisé quatre lignes, il y aurait eu environ une heure et trente d'attente avant de prendre le bateau.

1350  
Donc, je ne crois pas que c'est une solution. Ça peut être une solution temporaire mais  
compte tenu qu'il ne semble pas avoir de démarche concrète pour trouver des solutions au réel  
problème de débordement, je pense que ce n'est pas une solution à envisager à court terme.

1355 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Lauzon, une autre question?

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

1360 C'est-à-dire qu'il n'a pas vraiment totalement répondu à ma question. Alors, je réitère.  
Pourquoi ne pas également prendre une partie de son terrain pour ajouter d'autres voies au lieu,  
comme, bon, il a une entente avec un voisin. Alors, c'est une personne versus combien de...

1365 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, la question est...

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

1370  
Combien de personnes pour un voisin.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

1375 J'ai bien compris la question.

**LE PRÉSIDENT :**

Voilà.

1380 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

C'est pourquoi je n'ajoute pas de ligne...

1385 **LE PRÉSIDENT :**

Sur votre propre terrain.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

1390 Ce que j'ai répondu, c'est que ce n'est pas de rendre service à la clientèle de les  
emprisonner dans une file d'attente qui va excéder une heure et trente. C'est préférable pour les  
usagers de continuer et d'utiliser une autre alternative que d'embarquer dans une file d'attente  
extrêmement longue.

1395 **Mme DOMINIQUE LAUZON :**

1400 Ce qui a été fait l'été passé, c'est qu'il y avait... bon, monsieur Desjardins avait ajouté  
une heure et dix de file d'attente. Alors, la personne qui voyage, en voyant ça, s'il décide de ne  
pas arrêter, alors il continue tout droit. Alors, ma question est en ayant plusieurs voies, comme  
c'était auparavant, et ça ne fait pas tellement longtemps, il n'y a jamais eu de personne qui  
attendait sur Main Road et sur l'avenue Bellevue et sur Sanderson. Alors...

**LE PRÉSIDENT :**

1405 Là, je comprends votre question et vous avez entendu la réponse que monsieur  
Desjardins a donnée deux fois.

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

1410 Oui. Alors, les commentaires seront le 24 avril. C'est ça?

**LE PRÉSIDENT :**

1415 Oui. Malheureusement, c'est ça la règle. Mais, moi, je vais tout de même demander,  
parce que pour moi personnellement, ce n'est pas clair pourquoi ouvrir une quatrième file sur  
votre propre terrain, ça aggrave le problème d'attente. Voulez-vous juste expliquer ça encore une  
fois pour que ça soit clair pour tout le monde.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

1420 Actuellement, sur une configuration de trois lignes d'attente, à trois bateaux, le temps  
d'attente est d'une heure. Je ne crois pas qu'il est souhaitable... je ne dis pas s'il n'y avait pas  
d'alternative routière, si les gens ne pouvaient pas passer par ailleurs, mais d'attendre au-delà  
d'une heure pour prendre le traversier, t'es mieux de faire le tour. Passe ailleurs.

1425

**LE PRÉSIDENT :**

Non. La question est à savoir si vous avez une quatrième file...

1430 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

Oui.

1435 **LE PRÉSIDENT :**

... est-ce que ça n'aurait pas l'effet d'éviter le débordement.

1440 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

Oui. Ça limiterait le débordement.

1445 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Alors, madame Lauzon dit : pourquoi, comme vous êtes le propriétaire, pourquoi ne pas prendre cette mesure-là afin de tempérer un peu l'effet de débordement sur la voie publique.

1450 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

Ce que j'ai répondu à ça, c'est qu'il n'y avait pas de volonté... actuellement, il semble y avoir un début de volonté d'envisager des solutions à la problématique du débordement du côté de la municipalité, et puis si on ouvre une quatrième et une cinquième voie, le trafic va continuer d'augmenter...

1455 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous dites en clair que ouvrir une quatrième file...

1460 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

Ce n'est pas une solution.

1465 **LE PRÉSIDENT :**

... ne peut que fournir un désincitatif à prendre le problème à bras-le-corps pour régler définitivement le problème de débordement. C'est ça que vous voulez dire. Ça ne ferait que remettre à plus tard...

1470 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

Oui, exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

1475 ... une solution.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

1480 Ce n'est pas une solution. C'est un pansement temporaire. Ça peut être utilisé comme méthode temporaire; ça, je suis d'accord. Mais, je veux dire, ça prend des solutions autres.

**LE PRÉSIDENT :**

1485 Alors, nous avons un engagement de vous fournir des réponses, madame Lauzon.

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

Oui.

1490 **LE PRÉSIDENT :**

Pas nécessairement des réponses qui vous satisfont.

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

1495  
1500 Oui. Écoutez, je n'aurais pas posé une dernière question mais là, cette image-là m'est apparue devant l'écran. Ma question est que, bon, présentement, sur l'image du dessus, on voit ce que c'est actuellement. Et en dessous sont les plans d'aménagement paysager de monsieur Desjardins. Est-ce que ça, ce n'est pas la raison pour laquelle il ne veut pas ajouter de voie?

**LE PRÉSIDENT :**

1505 Ça, c'est une question qui relève de chercher les intentions réelles d'une personne et ça, ce n'est pas le genre de question qu'on peut... il n'y aura pas de réponse à cette question.

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

1510 Alors, c'est quelque chose que je peux demander le 24 avril?

**LE PRÉSIDENT :**

Le 24 avril est complètement à vous. Vous êtes libre, dans la mesure où les propos

sont recevables et pas de caractère diffamatoire, etc., etc., ça vous appartient complètement.

1515

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

Juste pour bien m'assurer que je vous comprenne, monsieur Samak, pourquoi est-ce que je ne peux pas poser cette question-là? Parce que là, on voit la différence entre le projet de monsieur Desjardins...

1520

**LE PRÉSIDENT :**

Vous l'avez posée et monsieur Desjardins dit...

1525

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

Non, non, mais je veux dire, l'image que je vois présentement.

1530

**LE PRÉSIDENT :**

C'est quoi la question? Posez la question.

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

1535

La question, c'était est-ce que la raison que monsieur Desjardins ne veut pas ajouter de voie est à cause du projet d'aménagement paysager qui est présentement sur la photo numéro 2, la photo du bas.

1540

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y, monsieur Desjardins.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

1545

La photo du bas représente un élargissement de la voie, mais on demeure avec une configuration de trois voies pour entrer et une voie pour sortir. Ce qu'on a aménagé, c'est une voie cyclable à droite et à gauche des aires d'attente qui peuvent servir aussi d'accotement.

1550

Parce que comme on expérimente régulièrement, c'est quand les autos débarquent de la traverse, souvent elles stationnent dans le côté pour aller à la salle de bains ou fouiller dans leurs affaires, peu importe, et ça cause un engorgement. On a besoin d'aménager les aires de circulation de façon plus sécuritaire, pour que les gens puissent circuler plus librement sur le site. Donc, c'est d'élargir les voies un peu et puis de créer des aires d'accotement sur chacun des côtés.

1555

Comme j'ai déjà dit aussi, c'est que ça, c'est la configuration idéale : trois voies pour entrer, une voie pour sortir. On contient 60 véhicules en entrée. Du côté d'Oka, on sait qu'on est limité à 40. Donc, il n'y a pas lieu d'essayer de garder ça le plus uniforme possible.

1560

Par contre, avec une configuration comme ça, là, on aurait le loisir, au besoin, de reconfigurer sur quatre lignes d'entrée et une ligne de sortie. Là, c'est sûr qu'on perd le côté sécuritaire, puis le côté aisance de circulation, mais si c'est pour être une solution temporaire à un problème, à ce moment-là, là c'est important de travailler en équipe avec la municipalité puis de compenser avec les possibilités qu'on a. Mais, actuellement, c'est comme j'ai dit tantôt.

1565

**LE PRÉSIDENT :**

Ça va.

1570

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

Alors, ma dernière question – je m'excuse, monsieur Samak, parce que là l'image est arrivée – dans les projets de monsieur Desjardins de modernisation de la traverse d'Oka, il reste quand même toujours avec trois voies pour aller et une voie pour retourner. Alors, pourquoi ne pas immédiatement essayer de mettre quatre voies pour aller et une voie pour retourner?

1575

Et là, je ne sais pas si j'ai le droit de poser cette question, mais est-ce que c'est une façon de demander à la Municipalité d'Hudson d'ajouter un troisième bateau dans un temps assez près, parce que là, il y aurait deux bateaux, alors en laissant toujours trois voies, est-ce qu'il voudrait automatiquement...

1580

**LE PRÉSIDENT :**

En clair, madame Lauzon, vous voulez dire que ça, c'est une approche qui va conduire à aggraver...

1585

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

Exactement.

1590

**LE PRÉSIDENT :**

... la manifestation du problème de telle sorte...

1595



**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

Oui.

1600 **LE PRÉSIDENT :**

... que ça devienne une pression sur la Ville pour accepter un bateau supplémentaire.

1605 **Mme DOMINIQUE LAUZON :**

Exactement, pour accepter un troisième bateau. Exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

1610 Est-ce que votre intention, et ça, pour une fois et pas une deuxième, je vais poser une question qui se rapporte aux intentions.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

1615 Monsieur Samak, je suis très bien intentionné dans toutes les négociations que je fais avec tous les intervenants. Je suis un livre ouvert. Je ne cache aucune information et puis mes intentions ont été exprimées dans les dix dernières minutes et je m'en tiens à ça. Je pense que j'ai été relativement clair sur mes intentions.

1620 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

1625 J'ai la bonne volonté de collaborer à régler une situation, mais je ne crois pas que d'ajouter des lignes est une solution à long terme pour mes usagers. Je dois penser à mes usagers.

1630 **Mme DOMINIQUE LAUZON :**

Il n'a pas répondu à ma question.

**LE PRÉSIDENT :**

1635 Non. Il a répondu. Il a dit ce n'est pas son intention.

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

1640 Ce n'est pas son intention d'ajouter un troisième bateau?

**LE PRÉSIDENT :**

1645 Non, non. Ce n'est pas son intention de recourir à cette pratique pour mettre de la pression sur la Ville pour obliger la Ville d'accepter l'ajout d'un bateau supplémentaire. C'est ce qu'il a dit. Ce n'est pas son intention. C'est peut-être possible vous avez des raisons pour ne pas croire, mais vous avez posé la question, il a répondu que ce n'est pas son intention. Mais il a ajouté également qu'il croit que l'ajout d'une file supplémentaire ne peut que remettre à plus tard un problème qui devrait être résolu le plus rapidement possible, le problème de débordement qui  
1650 n'est pas en soi tributaire du projet de modernisation.

Est-ce que j'ai bien compris, monsieur Desjardins?

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

1655 Vous avez parfaitement compris.

**LE PRÉSIDENT :**

1660 Alors, voilà ce qu'il nous dit ce soir.

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

1665 Parfait. Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie, madame.

1670 Monsieur Coronado. Rebonsoir.

**M. ALEX CORONADO :**

1675 Rebonsoir. Tout à l'heure, j'avais posé une question concernant l'argent des prêts et ci, et ça, et j'ai une question. Je voudrais savoir, qu'il soit plus précis sur comment et si c'est le gouvernement fédéral ou provincial qui va lui permettre d'avoir des prêts pour financer sa modernisation. Je voudrais savoir, parce que je sais que les programmes fédéraux comme provinciaux finissent très bientôt. Donc, je voudrais savoir comment est-ce qu'il va s'y prendre afin d'avoir ses prêts pour les bateaux et ainsi que pour les quais.

1680

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Desjardins a déjà répondu. Alors, allez-y.

1685 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

Monsieur Coronado veut que je lui livre tous mes secrets.

1690 **M. ALEX CORONADO :**

Absolument.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

1695 Malheureusement, je ne répondrai pas à cette question-là. C'est en cours d'élaboration. Le montage financier est en cours d'élaboration comme j'ai dit et puis, malheureusement, je ne divulguerai pas les façons dont je vais m'y prendre pour obtenir des prêts.

**M. ALEX CORONADO :**

1700

Donc, je reformule ma question. Quels sont les programmes fédéral comme provincial qui s'appliquent ou qui vont s'appliquer pour les prêts qui vont financer vos projets.

**LE PRÉSIDENT :**

1705

Quels sont les programmes au Québec ou à l'échelle fédérale...

**M. ALEX CORONADO :**

1710

Fédéral et provincial.

**LE PRÉSIDENT :**

1715

... qui sont disponibles pour vous, comme entreprise?

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

Il y a des programmes aux infrastructures.

1720

**LE PRÉSIDENT :**

Oui?

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

1725 Et puis il y a aussi le programme dont monsieur Marcil faisait référence tantôt où le constructeur bénéficie d'une aide et cette aide-là est directement refilée à l'acheteur. Donc, c'est un incitatif...

**LE PRÉSIDENT :**

1730 Sous forme de prix réduit.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

1735 Exactement. Tout comme on a souvent eu au niveau de Bombardier et Embraer, les gouvernements subventionnaient les manufacturiers pour stimuler les commandes. Donc, ils refilent l'avantage au client. Donc, c'est une subvention indirecte pour le client acheteur.

**LE PRÉSIDENT :**

1740 Oui. Une autre question?

**M. ALEX CORONADO :**

1745 Oui, un petit peu. Il y a quelque chose qui me tracasse beaucoup. Je change de sujet complètement, mais ça me tracasse beaucoup. On fait beaucoup référence de ce temps-ci aux accidents qu'il y a eus dans le traversier. On parle souvent de l'époque 2000 à 2006 ou à 2005, parce que ça n'a pas commencé, mais j'aimerais... on a demandé des rapports par rapport à ça, de 2000 à 2005.

1750 Est-ce possible d'avoir un rapport de 1995 à 2000 et faire un comparatif entre les deux propriétaires avant...

**LE PRÉSIDENT :**

1755 Dans le but de? Là, je vais me permettre de vous demander: dans le but de? C'est-à-dire, ce serait quoi l'avantage supplémentaire d'avoir de 1995 à 2000? Juste pour me permettre de comprendre mieux votre but.

1760 **M. ALEX CORONADO :**

C'est que vivant dans la proximité, je n'ai pas connaissance qu'il y ait eu autant d'accidents dans cette période-là de 95.

1765 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, très bien.

1770 **M. ALEX CORONADO :**

Donc, comparativement, l'afflux des véhicules par rapport avant et après, ce serait bien d'avoir un rapport équitable. C'est-à-dire, on mentionne beaucoup les accidents et ci et ça, la sécurité, mais on a juste un point de vue, on n'a pas l'autre.

1775 **LE PRÉSIDENT :**

Avez-vous de l'information, monsieur Desjardins, 1995-2000?

1780 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

Malheureusement, les documents qui m'ont été transférés lors de l'acquisition de l'entreprise, je n'ai aucun papier qui relate des accidents.

1785 Moi, je sais que j'ai toujours comptabilisé ce qui avait trait à des dommages et intérêts. C'est de la façon dont je les comptabilise sous le poste dommages et intérêts. J'ai la pile de factures, ici, qui ont été réglées soit par chèque ou par carte de crédit.

**LE PRÉSIDENT :**

1790 Non, non, ça va.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

Ce qui me précède, je ne peux pas y répondre.

1795

**LE PRÉSIDENT :**

1800 Monsieur Plamondon, avez-vous de l'information directe ou indirecte, par la nature du mandat de Transports Canada, concernant le taux ou fréquence d'accidents 1995-2000, indirectement?

**M. PIERRE PLAMONDON :**

1805 Pour le taux de fréquence d'incidents ou d'accidents, Transports Canada, au niveau de la sécurité maritime, on n'a pas de statistiques à ce niveau-là. Quand on traite un incident ou un accident au niveau de la sécurité maritime, Transports Canada, c'est-à-dire qu'on fait, je veux dire, c'est cas par cas.

1810 Ce n'est pas, on dit: \*Ah! bien, dans la région, exemple dans la région de l'Outaouais, il y a eu tant d'accidents.+ Non, ce n'est pas ça. C'est qu'on traite vraiment chaque cas particulier pour permettre d'améliorer soit la réglementation, soit la loi au niveau de la sécurité.

**LE PRÉSIDENT :**

1815 Est-ce que c'est possible de voir dans vos registres...

**M. PIERRE PLAMONDON :**

1820 Dans nos dossiers, on peut faire un retour vers l'arrière voir combien d'incidents nous ont été déclarés, par contre.

**LE PRÉSIDENT :**

1825 Voilà. C'est possible de faire ce travail pour nous?

**M. PIERRE PLAMONDON :**

Oui, ça, on peut faire ça.

1830 **LE PRÉSIDENT :**

Ce serait très apprécié. Monsieur Coronado apprécierait beaucoup, je présume.

**M. ALEX CORONADO :**

1835 Absolument.

**LE PRÉSIDENT :**

1840 La commission également. Alors, on va être tous les deux en attente. Merci, monsieur Plamondon.

1845 Monsieur Roy. À moins que vous en ayez une autre, je vais permettre une troisième question. Vous avez l'air d'avoir une troisième?

**M. ALEX CORONADO :**

J'ai tout le temps des questions.

1850 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, allez-y.

1855 **M. ALEX CORONADO :**

Ça s'adresse plus particulièrement au représentant de l'Environnement.

1860 L'automne passé, il y a eu le dragage. Et je sais que le gouvernement est très conscient par rapport à la pollution. Ce qui m'a beaucoup surpris, c'est de voir que tous les sédiments pollués qui ont été extraits lors du dragage n'ont pas été transportés dans un site d'enfouissement ou un site de destruction, mais ils ont tout simplement été déversés à quelques mètres plus loin dans le lac. Je voudrais savoir qu'est-ce qui s'est passé là? Elle est où la faille?

1865 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que cette pratique est une pratique...

1870 **M. ALEX CORONADO :**

Courante.

**LE PRÉSIDENT :**

... courante, dépendant casher, catholique, approuvée?

1875

**M. JEAN SYLVAIN :**

1880 Le ministère des Transports nous a même transmis les accusés réception au Centre d'enfouissement de Sainte-Sophie pour les sédiments qui étaient contaminés. Ce n'était pas tous les sédiments qui étaient contaminés, qui devaient sortir pour s'en aller là. Il y en avait seulement des secteurs d'identifiés. Le reste est allé dans un site de dépôt effectivement à 400 mètres, à peu près, de la ligne de la traverse.

1885 **M. ALEX CORONADO :**

Dans le lac.

**LE PRÉSIDENT :**

1890 Donc, vous avez fait une caractérisation?

**M. ALEX CORONADO :**

Dans le lac.

1895

**M. JEAN SYLVAIN :**

Oui, oui, dans le lac.

1900

**M. ALEX CORONADO :**

J'ai un voisin qui, l'année passée, a critiqué énormément ce...

**M. JEAN SYLVAIN :**

1905

Ça s'appelle du rejet en eaux libres. Et beaucoup de dragage, quand les sédiments ne sont pas contaminés, sont rejetés directement en eaux libres.

1910

L'image, c'est qu'on enlève une pelletée de terre dans le fond du lac et on la met à côté. Quand les sédiments ne sont pas contaminés, ils sont confinés sur une aire de dépôt. On minimise l'impact au site de dépôt en le restreignant. Mais le dépôt en eaux libres, c'est une pratique courante partout, partout.

1915

Et les sédiments qui étaient contaminés ont été sortis, véhiculés par camion à partir d'Oka. C'est pour ça que vous ne les avez pas vus. Ils sortaient à Oka pour s'en aller à Sainte-Sophie, même ceux qui étaient du côté de Hudson. Ils ont été transbordés à Oka pour aller à Sainte-Sophie. Mais on a les slips de dépôt de tous les camions qui sont rentrés à Sainte-Sophie.

**M. ALEX CORONADO :**

1920

Vous répondez très bien à ma question. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1925

Ça va? Avant la pause, on va prendre monsieur Roy. Allez-y.

**M. PIERRE ROY :**

1930

Comme j'ai compris monsieur Desjardins, il a dit: \*On va essayer de faire moins d'attente, mais on va augmenter l'affluence.+ Vous savez, c'est un jeu de mots. Vous savez ce que ça veut dire? Moins d'attente, plus d'affluence, ça veut dire, c'est synonyme, s'ils attendent moins, il va en avoir plus qui vont passer. C'est ça que ça veut dire. Est-ce que vous voulez m'expliquer ça exactement?



1935

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Roy, adressez-vous à moi, s'il vous plaît.

1940

**M. PIERRE ROY :**

Moi, je voudrais savoir...

**LE PRÉSIDENT :**

1945

Une question, ce serait très simple, posez votre question sans...

**M. PIERRE ROY :**

1950

Ma question, ce serait : s'il y a moins d'attente, il va avoir plus d'affluence. C'est automatique, c'est facile à comprendre.

**LE PRÉSIDENT :**

1955

Non, mais posez votre question.

**M. PIERRE ROY :**

C'est ça ma question. S'il y a moins d'attente, il va avoir plus d'affluence.

1960

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il va avoir plus d'affluence?

**M. PIERRE ROY :**

1965

Oui, exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

1970

C'est ça votre question?

**M. PIERRE ROY :**

1975

Exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Desjardins, allez-y.

1980 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

Tout dépendant des périodes. Il y a des périodes où il n'y a pas d'attente, puis il n'y a pas plus d'affluence parce que c'est des périodes basses, et ce, dépendant de la journée et de la période de l'année.

1985

On sait que la période de fin juin à septembre, à début septembre, en fait, c'est une période de fort achalandage et puis, encore là, il y a des périodes où l'attente est moyenne. On parle d'une quarantaine de minutes d'attente. Il n'en vient pas plus à ces heures-là parce que la cour n'est pas pleine. C'est un achalandage qui correspond à cette tranche d'heure-là.

1990

Par contre, il y a des périodes de débordement où on sait que même si on avait huit lignes d'attente, on les remplirait. C'est un peu ça que je dis, c'est qu'on a une capacité actuellement à quatre traversiers de 160 véhicules à l'heure, mais on n'utilise pas cette pleine capacité-là à toutes les heures du jour et à tous les jours de la semaine. C'est qu'il y a des périodes où on a encore de la place pour en prendre de la clientèle supplémentaire.

1995

Je ne sais pas si ça répond à votre question, monsieur Roy? Il y a des périodes de fort achalandage où là, on... écoute, tant qu'il y a de la place, il va venir du monde.

2000 **LE PRÉSIDENT :**

Voilà. Alors...

2005 **M. PIERRE ROY :**

Est-ce que je pourrais faire l'historique de Hudson en quelques instants?

**LE PRÉSIDENT :**

2010 Non. Vous allez avoir une autre...

**M. PIERRE ROY :**

C'est ma deuxième question. Je voudrais faire l'historique de Hudson.

2015

**LE PRÉSIDENT :**

Ça, vous allez avoir le loisir de le faire autant que vous voulez la deuxième partie. Et

2020 vous avez le loisir aussi de le faire oralement. Si vous n'aimez pas écrire, vous n'avez qu'à signaler votre intention de faire une présentation orale et on va vous accorder tout le temps nécessaire pour le faire.

**M. PIERRE ROY :**

2025 Ça, ça va être le 24 avril?

**LE PRÉSIDENT :**

2030 Le 24 avril et, au besoin, le 25.

**M. PIERRE ROY :**

Ce sera ici à Hudson?

2035 **LE PRÉSIDENT :**

Même endroit.

**M. PIERRE ROY :**

2040 D'accord, parfait, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2045 Voilà. Je vous en prie.

**M. PIERRE ROY :**

2050 Finalement, je n'ai pas eu ma réponse. Qui paie le dragage et le creusage? Est-ce que c'est le gouvernement du Québec qui paie ça?

**LE PRÉSIDENT :**

2055 Ça a été répondu, je crois, par...

**M. JEAN SYLVAIN :**

Monsieur Marcil a dit qu'il y a une grosse pancarte qui dit...

2060 **M. PIERRE ROY :**

Oui, mais le coût, le coût.

**LE PRÉSIDENT :**

2065 C'est ça.

**M. JEAN SYLVAIN :**

2070 Monsieur en arrière a répondu 750 000. Excusez, ce n'est pas à moi à rectifier.

**M. SON THU LE :**

2075 Le coût du projet estimé au début est 750 000 et mon collègue a dit que sur la pancarte 900 000. Je vais vérifier ce montant-là et je vais revenir à la commission avec ça.

**M. PIERRE ROY :**

Merci beaucoup.

2080 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Roy. Une pause et on reprend dans quinze minutes.

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

2085 \*\*\*\*\*

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**LE PRÉSIDENT :**

2090 Je vous invite à prendre place. Alors, j'ai une seule personne inscrite pour poser des questions avant de passer à la période de rectification des faits, s'il y a lieu. Alors, je vous informe que le registre pour s'inscrire afin de venir poser des questions sera fermé dans dix minutes. Je vois que madame Roberge nous approche. Alors, il va avoir plus qu'une personne, trois.

2095 Alors, madame Lauzon.

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

2100 Rebonsoir. Ma question s'adresse à monsieur Desjardins via vous, monsieur Samak.

Advenant que le projet de modernisation se concrétise, est-ce que monsieur Desjardins a prévu de faire de la grosse publicité pour annoncer les nouveaux bateaux de la Traverse Oka?

2105 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Desjardins.

2110 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

Absolument pas, parce qu'avec la modernisation, on se retrouve dans exactement la même situation de trafic qu'actuellement.

2115 **LE PRÉSIDENT :**

En termes de capacité de transport.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

2120 En termes de capacité. Donc, il n'y a absolument pas lieu de faire de publicité.

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

Aucune publicité, monsieur Desjardins?

2125

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

2130 Ce qu'on fait, c'est qu'on a un dépliant qui affiche les horaires et les tarifs, et puis ces déliants-là sont disponibles dans les postes frontaliers de Tourisme Québec et puis dans divers petits kiosques touristiques dans la région ici.

**LE PRÉSIDENT :**

Ils le sont déjà, de toute façon.

2135

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

2140 Ah! oui, ils l'ont toujours été. Et moi, ce que j'ai fait lorsque j'ai acheté l'entreprise, c'est que j'ai juste continué cette méthode-là. Les autres publicités qu'on peut faire, c'est plutôt des contributions sociales. Comme, par exemple, la Maison des jeunes qui organise un événement, ils vendent de la publicité.

2145 Donc, en fait, excusez-moi, mais selon mon opinion, ça n'a aucun impact publicitaire. C'est plutôt un geste de support à la cause. Il y a divers petites interventions publicitaires comme ça. Mais au niveau d'une stratégie de publicité, là...

**LE PRÉSIDENT :**

De promotion.

2150

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

Absolument pas, non.

2155

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Madame Lauzon.

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

2160

Oui. On m'a mentionné, écoutez, qu'il y avait des projets de faire des panneaux sur les autoroutes annonçant la traverse d'Oka. Est-ce que c'est vrai, oui ou non?

**LE PRÉSIDENT :**

2165

Monsieur Desjardins.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

2170

Actuellement, on bénéficie de la signalisation routière standard, selon la norme de Transports Québec au niveau des enseignes vertes qui sont réparties sur le réseau routier, encore là selon une norme qui existe pour la signalisation routière. À part ça, non, il n'y a pas de...

2175

**LE PRÉSIDENT :**

Il n'y a pas de plan d'étendre la signalisation routière au-delà de ce qui existe actuellement.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

2180

Non, absolument pas.

**LE PRÉSIDENT :**

2185

D'accord.

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

2190

Dans un futur près ou loin? Je veux dire, est-ce que c'est quelque chose qui est dans l'éminent ou...

**LE PRÉSIDENT :**

2195

La réponse que vous avez donnée se porte à court terme comme à long terme?

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

Dans un futur immédiat ou lointain.

2200

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

Oui. Je ne vois pas le besoin, là, de faire de la publicité supplémentaire.

**LE PRÉSIDENT :**

2205

Aussi bien à court terme qu'à long terme.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

2210

Je veux dire, je suis très bien signalisé sur le réseau routier. Puis je pense que la meilleure publicité que je peux avoir, c'est au niveau des usagers de la route qui ont à choisir un itinéraire. Quand ils ont l'information en bordure de route, je pense que ça convient parfaitement au commerce qu'on a.

2215

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

Est-ce que Transports Québec pourrait faire de la publicité sur la traverse d'Oka?

**LE PRÉSIDENT :**

2220

Est-ce que Transports Québec de son propre chef pour ses propres besoins pourrait faire la promotion du service?

**M. GUY MARCIL :**

2225

On a des normes, en fait tel que mentionnait monsieur Desjardins. L'ensemble des traverses sont annoncées, que ce soit les traverses opérées par la Société des traversiers du Québec ou les traverses privées et selon des normes bien établies. Et je ne suis pas au courant qu'il pourrait avoir des modifications dans ces normes-là.

2230

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

Parfait, merci.

2235

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie.

Monsieur David Morton.

2240

**M. DAVID MORTON :**

Monsieur Samak, on a parlé de l'incident de l'été dernier qu'on a perdu un traversier à cause d'un incident, puis là on a fonctionné avec trois. Cet incident a amplifié des problèmes de circulation et de débordement.

2245

J'ai une question pour monsieur Desjardins. Quatre traversiers à trois, disons d'ici deux ans, on a deux traversiers, avez-vous des prévisions? Avez-vous des... qu'est-ce qui se passe? Moi, j'ai une auto et de temps en temps, elle brise, tombe en panne. Qu'est-ce qu'on fait avec un traversier sur l'Outaouais. Ça va causer un problème peut-être plus sévère qu'on a eu l'année dernière.

2250

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

Avec deux traversiers, on va obtenir le même rendement qu'avec quatre traversiers.

2255

**LE PRÉSIDENT :**

En termes de capacité de transport.

2260

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

En termes de capacité de transport, exactement. Donc, ça va être supérieur à ce qu'on avait l'été passé, bon.

2265

Aussi, compte tenu de l'aspect entretien des traversiers, bien, premièrement, ça va être des traversiers neufs. Donc, on peut espérer une période, une longévité intéressante avant d'avoir un entretien majeur à faire sur ces bateaux-là. Aussi, c'est que l'entretien se fait de façon régulière sur les traversiers, comme c'est fait présentement avec nos vieux remorqueurs. Il n'y a pas réellement de période... même avec les vieux remorqueurs, on arrive à assurer une continuité dans l'opération.

2270



2275 Advenant le cas qu'on doive sortir un bateau de l'eau pour effectuer des réparations quelconques, il y aura toujours un traversier qui sera disponible en service et ça équivaudra à deux barges actuellement, ce qui correspond... bien, c'est très rare qu'on fonctionne à deux barges, mais en période de, exemple le samedi matin, jusqu'à 9 h environ, on arrive à suffire à deux bateaux.

2280 Mais c'est sûr qu'il y aurait une répercussion sur l'attente définitivement, mais ce serait pour une période limitée, le temps de réaliser les réparations.

**LE PRÉSIDENT :**

2285 Monsieur Morton.

**M. DAVID MORTON :**

2290 Deuxième question surtout sur l'overflow, traffic problems. On a parlé beaucoup ce soir, et il me semble que monsieur Desjardins met, moi, je dirais une responsabilité excessive sur la municipalité et le réseau de transport pour solutionner les problèmes de débordement et les problèmes de circulation.

2295 Si on peut mettre la carte de la région qu'on voyait plusieurs fois, j'aimerais qu'il commence peut-être la consultation ce soir avec nous et répondre à ma question : est-ce qu'il y a des solutions? Il m'a dit qu'il voulait consulter avec...

**LE PRÉSIDENT :**

2300 Je vais reprendre...

**M. DAVID MORTON :**

2305 La question, certainement, est-ce qu'il a lui-même des solutions pour nous, pour la Ville de Hudson...

**LE PRÉSIDENT :**

2310 Donc, monsieur Desjardins...

**M. DAVID MORTON :**

... plus spécifiques. Il dit: \*On va consulter+, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2315

... est-ce qu'il y a des propositions que vous pouvez faire dans le but de soulager le problème de refoulement du trafic de débordement?

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

2320

En 2001, le projet initial proposé visait essentiellement à soulager la problématique de trafic et prévoir les problématiques futures dues à la croissance anticipée. Pour rencontrer les exigences de la municipalité, on a tout revu à la baisse, principalement au niveau de la capacité totale.

2325

Initialement, on proposait la mise en service de trois bateaux de quinze voitures et, l'année subséquente, l'ajout d'un quatrième bateau. De cette façon-là, on s'assurait d'être en mesure de faire face à la croissance de la demande. Il était même prévu que, éventuellement lorsque ça continue d'augmenter, que ces bateaux-là puissent être modifiés à une configuration de 18 véhicules.

2330

Tout ça, écoutez, ça a fait l'objet du projet initial. Par contre, ça a été rapidement mis de côté, compte tenu des objections qui ont été formulées.

2335

Le projet a été complètement révisé de façon à ne pas augmenter la capacité, sur la demande de la municipalité. Donc, là, il a fallu explicitement mettre l'option principale de solution de problème de côté pour rencontrer les exigences. Je me retrouve aujourd'hui confronté à que je dois être en mesure de les solutionner à nouveau avec les coupures qu'on a dû faire. C'est un ou l'autre.

2340

Je veux dire, moi, je suis prêt à collaborer entièrement pour satisfaire la population et puis de suivre l'évolution en partenariat avec vous. De cette façon-là, moi, j'ai donné le pouvoir, par une entente, j'ai donné le pouvoir à la municipalité de contrôler le moment où on va devoir agir au niveau de la traverse pour augmenter le volume pour pouvoir améliorer la fluidité du trafic.

2345

Donc, malheureusement, oui, je dois remettre ça entre les mains de la municipalité jusqu'à un certain point. Moi, pour ce qui est de la traverse, il y a deux possibilités pour solutionner. Mon rôle, en fait, si je récapitule sur mon rôle, c'est d'opérer le lien maritime entre Oka et Hudson. Moi, je gère ce bout-là. La municipalité gère son segment du réseau routier municipal et la province gère son réseau routier provincial.

2350

Moi, en ce qui me concerne par rapport à mon opération, les deux façons dont je peux intervenir pour réduire les problèmes d'engorgement, c'est soit en ajoutant des lignes d'attente pour accumuler un maximum de véhicules en dehors de la route ou bien encore d'augmenter la capacité du système pour rendre plus fluide la circulation. C'est les deux options qui se

2355

présentent à nous pour ce qu'on peut proposer.

2360           Encore là, on s'est avancés à proposer une alternative routière en 2001, ce qui a soulevé plusieurs objections. Ça aussi, on l'a mis de côté. Mais de toute façon, on ne pouvait pas être promoteur de cette option-là au niveau de la route de contournement. C'était une idée.

2365           Mais c'est un petit peu ça la position actuelle, c'est que c'est difficile de... il va vraiment falloir travailler en collaboration, Traverse Oka, la Municipalité de Hudson et la Municipalité d'Oka.

2370           Et puis si on peut faire intervenir le ministère des Transports pour bénéficier de leur expertise, je pense que ce serait très bénéfique pour tout le monde et puis trouver vraiment des solutions qui soient applicables selon le problème. Mais tout ça doit être précédé d'une bonne évaluation de la problématique de la circulation.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Je pense que ça a été couvert à plusieurs reprises cet aspect.

2375           Alors, monsieur Morton, vous allez avoir la possibilité de commenter tout ça plus tard. Alors, c'est la réponse qu'on a obtenue. Avez-vous une autre question?

**M. DAVID MORTON :**

2380           Mais en regardant la question de deux bateaux et la limite, ça, c'est fait. Ça, c'est un fait.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2385

**M. DAVID MORTON :**

Là, moi, c'est une question de Bellevue, Main Road et Sanderson.

2390           **LE PRÉSIDENT :**

Il a répondu à la question. Il a répondu de son point de vue. Il a donné sa réponse.

**M. DAVID MORTON :**

2395

D'accord, de son point de vue, mais...

**LE PRÉSIDENT :**

2400 Évidemment, il y a d'autres points de vue et on va tenir compte de tous ces points de vue, en ce qui nous concerne.

**M. DAVID MORTON :**

2405 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2410 Alors, monsieur Coronado.

**M. ALEX CORONADO :**

2415 Re-rebonsoir. Question adressée à monsieur Desjardins. Nous avons convenu hier que la traverse n'est pas un service essentiel, mais vous avez contourné un petit peu en disant que les retombées économiques seraient très favorables, on parlait d'aux alentours de 30 M\$ et plus pour les régions suite à la modernisation de la traverse.

2420 Sur quoi vous vous êtes basé pour faire cette étude et où sont les documents qui appuient ce chiffre de 30 M\$ et plus comme retombées économiques?

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

2425 L'évaluation de l'impact économique tient en compte du volume actuel de la traverse, donc au moment de l'étude en 2001. C'est un calcul qui est fait selon une méthode reconnue, le modèle du Bureau de la statistique du Québec, où tous les projets similaires, en fait, utilisent le même modèle de calcul.

2430 Donc, nous, on est confortables de présenter ces chiffres-là, qui est une formule assez complexe, tant qu'à moi, qui représente des retombées économiques au niveau touristique, et ce, en tenant compte du nombre de passagers.

**LE PRÉSIDENT :**

2435 Est-ce que c'est possible de juste identifier l'étude? Qui l'a fait? Et ça va être déposé, quoi?

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

2440 Corporate Affairs International qui ont réalisé l'étude.

**LE PRÉSIDENT :**

Pour le compte de qui?

2445 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

Pour le compte de Traverse Oka. Ils ont réalisé aussi le sondage qui a été fait en collaboration avec le ministère des Transports. Et puis cette étude-là est datée de 2001 et...

2450 **LE PRÉSIDENT :**

Elle est disponible? Elle est déposée?

2455 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

Non, elle n'a pas été déposée. Il y a probablement des renseignements qui sont confidentiels dedans, mais il y aurait lieu de peut-être l'épurer un peu avant de la déposer. Mais oui, c'est un document qui est disponible.

2460 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, il s'agit d'un document de recherche fait pour le compte de Traverse Oka par un consultant.

2465 **M. ALEX CORONADO :**

Sauf qu'on n'a jamais vu la couleur. On en entend parler. Il en fait la promotion.

**LE PRÉSIDENT :**

2470

Oui, c'est...

**M. ALEX CORONADO :**

2475

Mais ce n'est pas palpable. C'est-à-dire des chiffres hypothétiques, oui, c'est bien, mais de là à la réalité, il y a une marge. Donc, de là, je voudrais qu'il présente ce document pour qu'il puisse être au moins étudié par la population ainsi que tout le monde. Donc, ça, c'était ma question.

2480 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, il y a une demande de dépôt de document.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

2485

J'en prends bonne note. Vous me permettez de le... c'est ce document-ci, en fait. Je vais regarder, là.

**LE PRÉSIDENT :**

2490

D'accord. La procédure, si de l'information pour monsieur Desjardins revêt un caractère confidentiel qui pourrait léser ses intérêts légitimes, la commission va entendre ses raisons et la commission va prendre une décision sur s'il est pertinent de déposer le document entièrement ou en partie, ou pertinent de supprimer certaines informations qu'elle jugerait non pertinente par rapport à la demande.

2495

**M. ALEX CORONADO :**

2500

Tout à fait compréhensible. Et je termine avec une question pour le représentant du ministère du transport maritime.

Si les barges actuelles sont si dangereuses ou risquent une catastrophe incontournable en tout temps, pourquoi le ministère du transport maritime lui permet encore l'exploitation de ce dernier ou, si vous préférez, quelle est l'exception à la loi qui lui permet son exploitation?

2505

**LE PRÉSIDENT :**

2510

Cette question est envoyée à monsieur Plamondon. En fait, c'est une question que j'avais l'intention de vous poser au nom de madame McArthur, qui n'est pas avec nous ce soir et qui m'a laissé certaines questions en suspens, dont beaucoup sont répondues. Alors, ça répond du même coup à madame McArthur. Allez-y.

**M. PIERRE PLAMONDON :**

2515

Pouvez-vous répéter votre question?

**M. ALEX CORONADO :**

2520

Oui. Je voudrais savoir, je vais répéter la question, si les barges actuelles sont dangereuses ou qui risquent une catastrophe incontournable en tout temps, pourquoi le ministère du Transport maritime lui permet encore l'exploitation de ces dernières ou, si vous préférez, quelle est l'exception à la loi qui lui permet son exploitation?

**M. PIERRE PLAMONDON :**

2525

Comme j'ai expliqué hier lors de la présentation, ces traversiers-là de type barge avec remorque sont approuvés par Transports Canada. Ils sont conformes à la réglementation actuelle. Par contre...

2530

**M. ALEX CORONADO :**

Donc, on n'a pas besoin de les changer.

**M. PIERRE PLAMONDON :**

2535

Par contre, suite aux incidents de l'an passé, une étude a été faite par nos services, que j'ai parlé tantôt, au niveau du rapport sur un incident sur les opérations qui a été demandé par notre directeur, il a été constaté comme quoi qu'il y avait un certain niveau de danger.

2540

**M. ALEX CORONADO :**

Donc, c'est pour ça...

**LE PRÉSIDENT :**

2545

Non, monsieur Coronado, vous allez avoir tout le temps de commenter tout ça plus tard. Je sais que c'est difficile, c'est archi-difficile. Je reconnais le défi, mais...

**M. ALEX CORONADO :**

2550

C'est une belle façon de contourner les questions. J'aime beaucoup ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2555

Non, mais vous allez nous dire tout ça.

**M. ALEX CORONADO :**

D'accord.

2560

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y, madame Bigué.

2565

**M. LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Vous avez parlé aussi du règlement qui s'en vient pour 2007.

**M. PIERRE PLAMONDON :**

2570 Oui, on a un règlement. C'est-à-dire qu'actuellement, on fonctionne avec la *Loi de la marine marchande*. C'est une loi, il faut le dire, qui est désuète en fonction de qu'est-ce qui est actuel au niveau du domaine maritime.

2575 On a la nouvelle loi, qui est la *Loi 2001*, qui devrait être en force, on l'espère, en novembre 2007. Suite à cette nouvelle loi, il y a toute une réforme de réglementation qui est en train de se faire actuellement et cette réglementation va s'adapter à la actuelle au niveau de la sécurité.

2580 Comme j'ai répété au niveau de la présentation, Transports Canada, dans son mandat, a le but de s'assurer d'une sécurité maximale au niveau des citoyens canadiens.

**M. LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

2585 En 2007, autrement dit, les barges actuelles ne seraient plus admissibles.

**M. PIERRE PLAMONDON :**

2590 Pas nécessairement, dans le sens qu'en 2007, c'est la *Loi 2001* qui va être en force. Suite à ça, on passe à la réforme de la réglementation. La réforme de la réglementation peut se passer dans l'espace de deux, trois ou quatre ans ou cinq ans, suite au dépôt de la *Loi 2001*.

**M. LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

2595 Oui.

**M. PIERRE PLAMONDON :**

2600 Par contre, suite aux incidents de l'an passé, il a été démontré que cette opération devenait critique et dangereuse aux yeux de sécurité maritime Transports Canada.

**M. ALEX CORONADO :**

Est-ce que ce rapport est disponible sur l'accident?

2605 **M. PIERRE PLAMONDON :**

C'est le rapport que je vous ai parlé tantôt.



**LE PRÉSIDENT :**

2610

Oui, il est disponible dans la documentation. J'ai posé une question cet après-midi à monsieur Plamondon et je vais me permettre de la reposer encore pour les besoins de cette séance.

2615

S'il n'y a pas de projet de modernisation d'ici un an, deux, trois, quatre, cinq, c'est quoi la possibilité que le service dans son état actuel serait toléré par Transports Canada d'ici cinq ans, pour l'an 2011, par exemple?

**M. PIERRE PLAMONDON :**

2620

Écoutez, je ne suis pas en position de répondre au niveau de notre directeur au niveau national et au niveau du ministre des Transports. Le mandat et la vision du ministre des Transports, actuellement, c'est d'améliorer la sécurité au maximum. Il y a des événements, des incidents, c'est malheureux, qui peut amener à des changements rapides.

2625

On a actuellement un événement qui est malheureux au niveau de BC Ferry en Colombie-Britannique, qui va amener certainement des changements à ce niveau-là, au niveau de la sécurité. L'incident de l'an passé, suite au rapport, il a été établi qu'on avait une problématique au niveau des opérations.

2630

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais reprendre la question encore une fois parce que je sais que cette question travaille beaucoup des citoyens de Hudson.

2635

Avec la réforme législative et avec la nouvelle réglementation qui va suivre cette réforme, est-ce que c'est envisageable que l'exception grandfather, à la grandfather clause qu'on a maintenant, pourrait se perpétuer au-delà de la nouvelle.

2640

**M. PIERRE PLAMONDON :**

Oui, elle pourrait être éliminée en tant que telle et être remplacée.

**LE PRÉSIDENT :**

2645

Elle pourrait être éliminée.

**M. PIERRE PLAMONDON :**

2650

Elle pourrait être éliminée carrément. Parce qu'actuellement, je peux vous confirmer ici actuellement que si, disons, un autre projet de traversier de bac tiré par une remorque nous

était proposé à Transports Canada, au niveau de sécurité maritime, il ne serait pas accepté.

**M. LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

2655

C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2660

Un nouveau projet exactement de la même nature qui serait proposé...

**M. PIERRE PLAMONDON :**

2665

Il ne serait pas accepté.

**LE PRÉSIDENT :**

... ne serait pas accepté aujourd'hui.

2670

**M. PIERRE PLAMONDON :**

Parce qu'il ne rencontrerait pas les normes de sécurité actuelles.

**LE PRÉSIDENT :**

2675

Actuelles, d'accord, voilà.

**M. PIERRE PLAMONDON :**

2680

C'est-à-dire, les normes actuelles que Transports Canada vise dans le futur.

**LE PRÉSIDENT :**

2685

Oui. La réponse est fournie. Il n'y a pas de garantie de satisfaction qui vient avec les réponses qu'on vous fournit, malheureusement.

**M. ALEX CORONADO :**

2690

Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous en prie.

2695 Madame Corker.

**Mrs. ELIZABETH A. CORKER :**

2700 Thank you. I have a question directed to Monsieur Desjardins, the economic benefit of the ferry to the Municipality of Hudson. And I do not refer to its citizens or to its businesses, but to the municipality as an entity. Other than business tax and municipal taxes paid, does the Town of Hudson enjoy any other direct economic benefit from the ferry?

2705 **THE CHAIRMAN :**

As a government, you mean?

**Mrs. ELIZABETH A. CORKER :**

2710 As a government, yes.

**LE PRÉSIDENT :**

2715 Monsieur Desjardins.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

2720 C'est une très, très bonne question. Autres que les bénéfices commerciaux, autres que les bénéfices de taxation, autres que les bénéfices personnels des citoyens, je ne vois pas quel genre d'autres bénéfices qu'on peut en tirer autres que la disponibilité peut-être d'un service public disponible. Je ne sais pas là. On est un citoyen corporatif...

**Mme ÉLIZABETH CORKER :**

2725 He didn't answer the question.

**LE PRÉSIDENT :**

2730 Il a donné une réponse.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

2735 Je m'excuse...

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, ça va.

2740

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

... j'ai de la difficulté à...

2745

**LE PRÉSIDENT :**

Ça serait intéressant dans votre mémoire, madame la mairesse, de nous dire how will it be missed if it ever disappeared.

2750

**Mrs. ELIZABETH A. CORKER :**

No, no, that's not my question. Other than a cheque sent into the Town of Hudson for municipal taxes or for business tax.

2755

**THE CHAIRMAN :**

Right.

2760

**Mrs. ELIZABETH A. CORKER :**

I would assume that the answer would be that there would be no other cheques sent to the Town of Hudson, which will lead to my second question.

2765

**THE CHAIRMAN :**

Go ahead.

2770

**Mrs. ELIZABETH A. CORKER :**

It's been purported by the MTQ and others today that the Town of Hudson is responsible for the traffic within its own municipality. However, the Town of Hudson has no control over the traffic coming into its municipality.

2775

There has been much talk last night, this afternoon and this evening about traffic overflow and spillover from the traffic wanting to take the ferry from Hudson over to Oka. And one of the solutions or one of the proposals that has been put forth, which we see up on the screen by Monsieur Desjardins going back to the early 2001, is to create a road which would come from Highway 342, basically run down Montée Manson across agricultural land which, in turn, require

expropriation by the Town and would have to be paid for by the Town of Hudson.

2780

Now, we're looking at something, a proposal to alleviate traffic congestion on the Main Road of Hudson that would probably be in the millions of dollars that would have to be paid for presumably since the MTQ says there's no monies available.

2785

**THE CHAIRMAN :**

Right.

**Mrs. ELIZABETH A. CORKER :**

2790

So, my question is, does Monsieur Desjardins feel that this is a cost that should be born solely by the taxpayers of Hudson without a benefit of sharing in the revenues of his business.

**LE PRÉSIDENT :**

2795

Vous me permettrez de reformuler la question. La question est pertinente. Est-ce que dans la mesure où le coût supplémentaire, une partie de l'augmentation du trafic qui rentre à la Ville de Hudson, trafic sur lequel la Ville n'exerce aucun contrôle, une partie au moins de ce trafic est tributaire de votre entreprise, est-ce qu'il serait raisonnable de s'attendre à ce que la Municipalité défraie tous les coûts de trouver une autre route d'accès dans la mesure où, une partie de ce trafic, vous bénéficiez presque exclusivement. Voilà la question. Je dis: \*presque+.

2800

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

2805

Presque exclusivement. J'aime bien le \*presque+, parce qu'on a eu...

Premièrement, je crois qu'il est essentiel d'avoir une étude de circulation. On a fait état, selon les gens de Transports Québec, comme quoi que le réseau routier en place est suffisamment conforme pour manipuler le volume d'autos de la traverse. Donc, il semble que ce soit un volume vraiment minime pour ce réseau routier là, compte tenu du type de véhicules qui y transitent. Je ne suis pas un expert pour le juger.

2810

Donc, à ce niveau-là, on aurait besoin d'avoir un petit peu plus de documentation sur, premièrement, de quelle façon est conçue cette route-là, puis aussi d'analyser le trafic qui y passe dessus, à savoir si on a atteint la capacité ou s'il y a encore de la capacité, premièrement.

2815

Deuxièmement, pour l'autre portion de la question, à savoir qui devrait payer pour cette route-là, avant de savoir qui doit payer, je pense qu'il faut savoir si c'est nécessaire et pour qui ça doit être nécessaire. Parce que je ne crois pas que cette alternative-là devrait, si elle est mise en place, devrait être à l'exclusivité du traversier.

2820

2825 Je pense que, mis à part les usagers du traversier, les personnes qui en bénéficieraient davantage seraient les résidants du Village de Hudson et tous les gens qui habitent sur Main Road et sur Bellevue, sur Cameron. S'il y avait une réelle voie de pénétration pour le village, c'est l'ensemble de la population qui en bénéficierait.

**THE CHAIRMAN :**

2830 In other words, all the elements are there for a very nice discussion.

**Mrs. ELIZABETH A. CORKER :**

I just wanted the question posed, that's all.

2835 **THE CHAIRMAN :**

Right.

**Mrs. ELIZABETH A. CORKER :**

2840 Thank you.

**THE CHAIRMAN :**

2845 Good. Thank you, Madam.

Monsieur Roy.

**M. PIERRE ROY :**

2850 Rebonsoir. J'ai peut-être confondu quelque chose tantôt, quand j'ai parlé du ciment et du béton. Je voulais parler surtout du halage, ce qu'on appelle les quais. Je veux savoir la partie qui va sur la terre et la partie qui va dans l'eau. C'est ça que j'aimerais savoir.

2855 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

**M. PIERRE ROY :**

2860 Est-ce que monsieur Desjardins peut me répondre?

**LE PRÉSIDENT :**

2865 Oui, d'accord.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

2870 Au niveau de la rampe de halage, ce n'est pas les quais. La rampe de halage, c'est la rampe qui nous permet de sortir les bateaux de l'eau. Il y a une portion de cette rampe-là qui est sous la ligne des hautes eaux et une portion qui est en haut de la ligne des hautes eaux.

Mon collègue va me souffler les...

2875 **M. BERNARD FOURNIER :**

La rampe en tant que telle a 44 mètres de longueur en partie immergée et 99 mètres de longueur en partie émergée, pour un total de 143 mètres.

2880 **LE PRÉSIDENT :**

Deuxième question, monsieur Roy.

**M. PIERRE ROY :**

2885 Deuxième question. On a vécu le temps des Léger, qui était de 1909 à 1999. Ça a toujours été la même famille, le même propriétaire. Et moi, c'est ma famille, ça, les Léger. Je voudrais dire que dans le temps des Léger, il n'y a jamais eu ces problèmes de débordement là qu'on a eus, pour la raison qu'ils engageaient du personnel pour placer les autos. Ils engageaient dans ce temps-là quatre personnes pour placer les autos et puis ça fonctionnait bien.

2890 Aujourd'hui, je me demande s'il y aurait peut-être que monsieur Desjardins pourrait faire la même chose.

2895 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, on va poser la question. La question est est-ce que vous engagez, monsieur Desjardins, suffisamment de personnel pour pouvoir placer les autos correctement de telle sorte qu'il y ait moins de débordement.

2900

**M. PIERRE ROY :**

Qu'il y ait moins de débordement.

2905 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

La différence entre la façon dont la famille Léger procédait versus la façon dont moi, je procède, c'est qu'effectivement il y avait des personnes à l'entrée du stationnement mais c'était pour faire la perception du tarif.

2910

La première année que j'ai acheté, j'ai continué pour... j'ai acheté au mois d'août. Donc, pour terminer la saison, j'ai continué à utiliser cette méthode-là pour terminer la saison. Mais dès l'année suivante, j'ai modifié où c'est les employés à bord des traversiers qui font la perception du droit de passage.

2915

Pour ce qui est de placer les autos, je veux dire, le stationnement, quand il est plein, il est plein, on ne peut pas les placer. Aussitôt qu'il y a dix véhicules qui partent, ça crée un espace à l'arrière de la file d'attente, et puis ceux qui sont dans la rue, bien, ils rentrent là.

2920

Donc, je veux dire, il n'y a pas...

**LE PRÉSIDENT :**

2925

La capacité de placer des autos n'est pas nécessairement tributaire du nombre de personnes sur les terrains.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

2930

Exactement. Et puis la tâche effectuée était de... la raison pourquoi il y avait quelqu'un à l'entrée du stationnement...

**LE PRÉSIDENT :**

2935

Pour la perception des frais.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

2940

... c'était pour faire la perception. Puis ce que ça entraînait aussi, c'est que toute la perception se faisait du côté de Hudson. Donc, lors du débarquement, les autos débarquaient du traversier et il y avait un poste de perception qui était là.

2945

Donc, le temps de collecter la dixième auto, il y avait encore un 4 minutes d'attente supplémentaire à la sortie. Lorsque tu as attendu pendant 40 minutes avant d'embarquer, tu réattends encore après pour payer avant de partir, on a réglé ça, tout se fait à bord du navire.



**M. PIERRE ROY :**

2950 Je veux dire et je parle aussi de Sanderson, où je parle que là il y avait des gens qui  
plaçaient les autos. Vous savez, Sanderson est tout à fait en face de l'entrée du bord de l'eau.  
Donc, le débordement ne s'en allait pas sur Main Road, il redébordait plutôt sur Sanderson.

**LE PRÉSIDENT :**

2955 Ça, monsieur Roy, vous allez nous entretenir de tout ça au moment venu.

**M. PIERRE ROY :**

2960 Une dernière petite question. L'incident qui est arrivé l'été dernier, est-ce que ça ne serait  
pas plutôt dû qu'il n'y aurait pas eu de creusage. S'il y avait eu un creusage qui avait été fait un  
peu plus vite, l'incident qu'on a eu avec le bateau, ça n'a pas rapport un peu à ça?

**LE PRÉSIDENT :**

2965 Monsieur Plamondon.

**M. PIERRE PLAMONDON :**

Écoutez, monsieur le président, si vous voulez, je peux citer le début du rapport...

2970 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

**M. PIERRE PLAMONDON :**

2975 ... de l'inspecteur qui a fait l'enquête. Il dit:

2980 *Au débarcadère de Hudson, le 9 juillet 2005, vers 16 h 45, le traversier numéro 10, qui  
effectuait ses manoeuvres d'approche vers la rampe d'embarquement ouest, est entré en collision  
avec le traversier numéro 9 en cours de chargement à la rampe est. L'extrémité avant du  
traversier numéro 10 a abordé l'avant du numéro 9 endommageant superficiellement le chaland  
des deux voitures. Sous le choc de la collision, le traversier numéro 10 a pivoté vers tribord  
heurtant ainsi le côté du traversier numéro 9 une deuxième fois.*

2985 *Compte tenu de la proximité des voitures, le choc des collisions aurait pu avoir des  
conséquences plus graves pour les passagers qui sont normalement présents sur le pont, dans  
des espaces restreints le long des rambardes et à l'avant du chaland. Il a été noté qu'il pleuvait  
lors de l'incident et que la majorité des passagers sont demeurés à l'intérieur des voitures.*

**LE PRÉSIDENT :**

2990

Il n'y a aucune mention de la profondeur des eaux. Il n'y a aucune mention de niveau de sédiments ou de la profondeur de l'eau.

**M. PIERRE PLAMONDON :**

2995

Non. Ils disent:

*Mesures prises. Selon les témoignages obtenus des responsables des opérations et des observations enregistrées, lors de l'événement, il semble que de faibles niveaux d'eau seraient le facteur prédominant qui aurait contribué à cet incident.*

3000

*Lorsqu'une unité de traverse se dirige vers le débarcadère de Hudson, la profondeur réduite du chenal provoque un effet de fond sur celle-ci contribuant à modifier sa route d'une façon imprévisible et rendant ainsi difficile au remorqueur de contrôler et de diriger de façon sécuritaire son approche.*

3005

*Ce phénomène se retrouve principalement du côté de Hudson, où le niveau d'eau est très bas. Il a été observé sur vidéo et corroboré par les opérations également.*

3010

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Donc, la profondeur était un facteur.

**M. PIERRE ROY :**

3015

S'il y avait eu un dragage, l'incident ne serait probablement pas arrivé.

**LE PRÉSIDENT :**

3020

Oui.

**M. PIERRE ROY :**

Tu sais, je veux dire, s'il y avait eu un creusage adéquat, le bateau...

3025

**LE PRÉSIDENT :**

Peut-être.

3030

**M. PIERRE ROY :**

C'est peut-être ça la raison de l'incident.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

3035 Oui, mais je peux...

**LE PRÉSIDENT :**

3040 Un instant. Monsieur Plamondon va finir ce qu'il a à dire et puis on ne va pas avoir une discussion là-dessus. On va obtenir l'information, monsieur Desjardins a quelque chose à ajouter et on va clore la question.

**M. PIERRE PLAMONDON :**

3045 Je vais juste dire au niveau des mesures prises. Par contre, je ne lirai pas l'ensemble du rapport.

3050 *Transports Canada sécurité maritime, afin d'éviter qu'un accident similaire se reproduise, a décidé de restreindre les opérations à un maximum de trois traversiers simultanément, tout en interdisant que ceux-ci se rencontrent dans le chenal balisé ou procédant à des manoeuvres en utilisant deux débarcadères au même moment du côté de Hudson. Ces mesures visent à éliminer le risque de collision entre les deux traversiers dans le chenal et aux débarcadères.*

3055 *Ces restrictions demeureront en vigueur tout au moins jusqu'à ce que les travaux de dragage soient complétés. Une évaluation de la manoeuvre de traversier sera par la suite effectuée afin de permettre, s'il y a lieu, les opérations avec quatre unités et les débarcadères à Hudson. La raison primordiale de cette mesure est de supprimer le risque de collision et rendre les traversiers plus sécuritaires pour les usagers et les employés. Mais celle-ci ne corrige pas la cause du problème.*

3060

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Monsieur Desjardins, vous vouliez ajouter quelque chose?

3065 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

Je ne me souviens plus. Ça m'échappe.

**LE PRÉSIDENT :**

3070

On y reviendra.

Monsieur Roy, merci.

3075 **M. PIERRE ROY :**

Merci.

3080 **LE PRÉSIDENT :**

Le rapport est disponible. Alors, vous pouvez en prendre connaissance en détail à votre aise et puis le commenter, si vous voulez, pour la deuxième partie de l'audience, et les conclusions que vous aimerez tirer du rapport également.

3085 **M. PIERRE ROY :**

Merci beaucoup.

3090 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Lauzon, dernière intervenante.

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

3095 J'aimerais savoir de la part de monsieur Desjardins quelles étaient les projets pour dégorger le trafic en 2001, s'il vous plaît.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

3100 Bien, en 2001, l'analyse qu'on avait faite, c'était d'avoir une capacité de transport suffisante pour répondre à la demande qui était actuelle et aussi pouvoir subvenir aux besoins futurs par rapport à la croissance anticipée par le ministère des Transports dans ses prévisions d'achalandage. Donc, c'était...

3105 **Mme DOMINIQUE LAUZON :**

Mais quel était le projet?

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

3110 Le projet, c'était la mise en service de traversiers avec une plus grande capacité, donc trois bateaux de 15 voitures.

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

3115 Mais pour éviter l'engorgement, le trafic.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

3120 La fluidité.

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

3125 Alors, quel était le projet que vous aviez pensé, songé à ce moment-là en 2001?

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

3130 La mise en service de trois traversiers de 15 voitures pour augmenter la capacité de transport, être capable de...

**LE PRÉSIDENT :**

Et en augmentant la capacité de transport, il augmente la fluidité. C'est ça le...

3135 **M. CLAUDE DESJARDINS :**

3140 Donc, réduire. C'est comme un entonnoir. À un moment donné, tu remplis un entonnoir, l'entonnoir va déborder parce que le trou est petit au bout. Ouvre le trou, l'eau va passer. C'est exactement la même chose pour du trafic. Je veux dire, si tu as quatre voies qui s'en viennent en une, à un moment donné ça va déborder, ça va accumuler. Ouvres une voie, mets-la quatre voies, ça va circuler. Donc, ça, c'est la fluidité du trafic.

3145 C'est exactement le même principe qui s'applique au traversier. C'est que si on est capable de fournir, de traverser le même nombre de véhicules qui arrivent, jamais il va s'en accumuler dans la cour.

**LE PRÉSIDENT :**

3150 Je crois que l'idée est assez claire.

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

3155 Oui, mais ce n'est pas ça que je voulais savoir, monsieur Desjardins. Vous avez mentionné, vous avez fait des rapports, des recherches par rapport à l'achalandage accru sur la rue Bellevue. Vous vouliez désengorger le trafic sur la rue Bellevue.

3160 Alors, vous avez eu un projet en 2001, dont vous avez mentionné tantôt que les gens avaient vivement contesté. Pourriez-vous élaborer sur ce projet-là, s'il vous plaît? Quel était le projet? Vous aviez un projet de route.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

Ah! le projet de route.

3165 **Mme DOMINIQUE LAUZON :**

C'est ça que je voulais parler, pour éviter l'engorgement.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

3170

Ça ne faisait pas partie de mon projet, c'était une recommandation. En faisant l'étude, on a réalisé que s'il n'y avait rien qui était fait d'ici 2016, la situation de trafic va être critique dans la région. Donc, nous, on a fait un projet. Le projet de Traverse Oka était la mise en service de trois traversiers, ainsi de suite.

3175

Ceci étant dit, on a dit aussi à la municipalité que cette circulation-là accrue serait un dérangement pour les résidents de la rue Bellevue. Donc, on lui a proposé de peut-être créer une voie d'accès, une voie de pénétration pour désengorger, pour libérer les routes résidentielles de cette circulation-là. C'était en toute bonne foi. Mais nous, on ne pouvait pas être promoteur de ce projet-là parce qu'on n'est pas le gouvernement et on n'est pas une municipalité.

3180

**LE PRÉSIDENT :**

Cette information a été donnée trois fois ce soir, je crois.

3185

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

Mais ce que je n'ai pas eu, ce que je n'ai pas entendu ce soir, c'était...

3190

**LE PRÉSIDENT :**

Non, ça va.

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

3195

... où cette route devait être faite.

**LE PRÉSIDENT :**

3200

La proposition, ce n'était pas un projet.

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

La proposition, la recommandation.

3205

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça.

3210

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

Donc, ce qui avait été proposé... vous savez, actuellement au coin de Bédard et la 342, il y a un nouveau feu de circulation. Donc, c'était à partir de là qu'on proposait de descendre une route directement jusqu'au chemin de fer, ensuite longer le chemin de fer, puis ensuite traverser le parc Sanderson, vu que c'était la propriété de la Municipalité de Hudson. Sans faire d'analyse particulière, c'était juste une idée comme ça et puis on l'a proposé comme ça.

3215

En fait, c'était pour bien paraître, dans le sens où on était conscients qu'il y aurait un problème accru de circulation. On voulait tout de même proposer quelque chose, même si on n'est pas... au lieu de juste se taire, on dit: \*On va vous proposer une idée+ que nous, on jugeait intéressante, mais...

3220

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

3225

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

Mon autre question vis-à-vis l'exposé de monsieur Desjardins, en faisant la recommandation de cette route-là qui passerait dans le parc Sanderson, est-ce que ça aurait occasionné l'expropriation des citoyens de la rue Sanderson et de Chandler Lane?

3230

**LE PRÉSIDENT :**

La route...

3235

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

Je ne peux pas répondre à ça parce que, je veux dire, comme je vous dis, il n'y a pas eu d'études exhaustives qui ont été faites sur ce projet-là, parce que ce n'était pas un projet pour nous.

3240

**LE PRÉSIDENT :**

3245 On a compris ça. Donc, vous n'êtes pas en mesure de savoir si ça aurait occasionné des...

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

3250 Absolument pas.

**LE PRÉSIDENT :**

3255 Voilà.

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

3260 Mon autre question. Monsieur Desjardins a fait une mention ce soir à l'effet que pour trouver une solution pour l'engorgement, peut-être recourir à l'expertise de Transports Québec. Alors...

**LE PRÉSIDENT :**

3265 Ce qu'il a dit, ce que j'ai compris, il dit le problème de refoulement du trafic et de débordement est un problème qui implique plus que son entreprise et que ce serait intéressant, il propose de s'asseoir avec la Municipalité de Hudson, les autres municipalités et appeler le ministère de Transports de jouer le rôle de facilitateur peut-être ou autre chose pour trouver une solution durable.

3270 C'est ce que j'ai compris de ce que vous avez dit.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

3275 Oui, pour bénéficier de leur expertise.

**LE PRÉSIDENT :**

Pour bénéficier de leur expertise, c'est ce qu'il a dit.

3280 **Mme DOMINIQUE LAUZON :**

3285 Alors, quant on parle de bénéficier de leur expertise, est-ce qu'on remet encore sur la mappe la recommandation de route secondaire qui pourrait mener à la traverse d'Oka, qui est une entreprise privée.



**M. CLAUDE DESJARDINS :**

3290 Je pourrais peut-être lancer une question à madame Villandré, à l'effet qu'il y a un nouveau comité de circulation qui a été créé à Hudson. Peut-être qu'ils vont se pencher sur des recommandations ou une marche à suivre.

**LE PRÉSIDENT :**

3295 On va poser la question à madame Villandré. Et par la même occasion, j'aimerais savoir, le problème de circulation sur le territoire de la Ville de Hudson, est-ce que vous avez des projets, vous avez des études, vous avez des plans pour examiner des avenues pour soulager le problème? Et si oui, comment et par quel mécanisme, en général?

**Mme LOUISE VILLANDRÉ :**

3300 Oui, il y a un comité qui est formé. Ils vont se rencontrer bientôt. Je ne peux pas vous dire les orientations du comité. Le conseil municipal, oui, a pensé faire des études de trafic, peut-être pas nécessairement seulement pour la traverse Oka.

3305 Quant au reste de la question, j'aimerais mieux que madame le maire soit celle qui va vous guider dans ces orientations-là quant à la circulation, au débordement de la traverse Oka.

**LE PRÉSIDENT :**

3310 Très bien. Alors, ça, c'est un aspect que j'invite la Ville de Hudson de couvrir dans sa présentation.

Maintenant, j'ai compris que l'appel que monsieur Desjardins lance pourrait impliquer ça comme pourrait impliquer autre chose.

3315

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

3320 Oui, définitivement. Ce n'est qu'une option. Il y a peut-être beaucoup d'autres options, mais je ne suis pas spécialiste en circulation, je suis spécialiste en navigation. Donc, je vais m'en tenir à mes fonctions.

**LE PRÉSIDENT :**

3325 Une autre question?

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

3330 Bien, disons, je n'en avais pas prévu, mais monsieur Desjardins a émis un mot: \*ce n'est qu'une option+. Alors, est-ce que c'est toujours une option, monsieur Desjardins? Vous dites: \*ce n'est qu'une option+, alors c'est quel sens?

**LE PRÉSIDENT :**

3335 Monsieur Desjardins ne peut pas être promoteur d'un projet routier. Donc, la question: \*Est-ce que c'est une option pour lui+, comme il n'a aucune autorité sur la matière d'aménagement routier, qu'il réponde oui ou non, ça n'a pas vraiment beaucoup de pertinence, à moins que je me trompe.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

3340 Je crois qu'en tant qu'individu, j'ai droit d'avoir des idées et des opinions, et j'ai la liberté de les exprimer au même titre que n'importe quel individu et citoyen.

**LE PRÉSIDENT :**

3345 Mais ce n'est pas une option au sens d'un potentiel promoteur de projet.

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

3350 Alors, vous venez de me lancer une autre question. Quelles sont vos opinions, monsieur Desjardins, à cet effet-là? Vous avez le choix de dire votre opinion et tout. Alors, pourriez-vous nous dire votre opinion sur ce sujet-là, sur une route secondaire qui pourrait aller jusqu'à la traverse d'Oka et peut-être amener à l'expropriation de certaines gens.

**M. CLAUDE DESJARDINS :**

3355 Si c'est pour venir juste à la traverse d'Oka, je ne crois pas que ce soit nécessaire pour le moment; compte tenu de la situation actuelle, ce ne serait pas une solution envisageable pour le moment.

3360

**Mme DOMINIQUE LAUZON :**

Parfait. Je me réserve le 24 avril, merci.

3365 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Merci, madame Lauzon.

3370 Avant de passer à la période pour la correction ou rectification des faits, s'il y a lieu, j'aimerais vous informer du fait que, comme j'ai dit tout à l'heure, madame McArthur m'a laissé une liste des questions qu'elle aurait aimé poser. Toutes ses questions, je les estime répondues à travers vos propres questions et les questions que nous avons posées également.

3375 Il y a une seule question qui serait transmise par la commission en son nom à Pêches et Océans Canada et la question sera évidemment postée et fera partie de la documentation de la commission, de même que la réponse. Et on a dit à madame McArthur de lire la transcription de l'audience de la session et je vous invite à l'informer de ce message indirectement. Voilà.

3380 Alors, j'ai une seule personne inscrite pour apporter des corrections des faits. C'est madame Corker. Alors, je l'invite maintenant à se prévaloir de son droit de correction des faits.

**Mrs. ELIZABETH A. CORKER :**

3385 Thank you. I believe the gentleman in the back as a representative of the MTQ suggested that the cost for the dredging, the maintenance dredging that was done last year was in the neighborhood of \$700,000. I believe that's what you said?

3390 In fact, the dredging contract that was awarded to Entreprise Marissa in September of 2005 was for \$1,049,545. And I also have a document which has been provided by the MTQ, *Programmation et planification des projets*, which suggests – it was dated October the 19th, 2005 – that the total cost of the *travaux* was \$1.5M.

**THE CHAIRMAN :**

3395 After the project was...

**Mrs. ELIZABETH A. CORKER :**

3400 Well, I will ask for an interpretation. I will give these documents to the Commission, because I can only interpret what I see. I have a copy of the contract for the dredging and it's not \$700,000, but in excess of \$1M.

3405 And just one other point of information. The original dredging was to be 26,185 cubic metres. The BAPE Commission that followed suggested that it would be less. The Minister of Environment decided to follow the BAPE recommendations and dredge a volume that was less than the original request.

I have been informed by Yvon Marcoux's office that the actual dredging was ...

**THE CHAIRMAN :**

3410 Who is that gentleman, Madam?

**Mrs. ELIZABETH A. CORKER :**

The Minister of Justice. He used to be the Minister of Transport.

3415

**THE CHAIRMAN :**

Thank you.

3420

**Mrs. ELIZABETH A. CORKER :**

And he's also our local MNA. That the actual dredging that was done was 36,110 cubic metres.

3425

**THE CHAIRMAN :**

Thank you. You will transmit this information to the Commission?

3430

**Mrs. ELIZABETH A. CORKER :**

To the back?

**THE CHAIRMAN :**

3435

Please.

Il me reste maintenant à vous remercier beaucoup de votre participation et patience. Vous nous avez tolérés dans nos règles rigides, parfois difficiles à suivre et votre patience est très appréciée. Vous avez également renoncé à des choses probablement plus intéressantes à faire. Donc, votre participation et contribution à gérer un projet, qui relève de l'intérêt public, est effectivement très appréciée.

3440

On espère que la démarche vous a été utile pour vous permettre, par la suite, de bien asseoir votre jugement et vos positionnements par rapport au projet.

3445

On a rendez-vous le 24, le 25 s'il y a lieu. Et afin de limiter les frustrations qu'on est capable d'engendrer parmi vous, il n'y aura pas de séance l'après-midi. Alors, j'espère que ça va vous plaire. Et on prévoit également une séance pour la ville d'Oka, étant donné qu'on a reçu une demande ou deux des intentions de mémoires.

3450

Je vous rappelle également que vous avez le loisir de faire des prestations orales. Vous n'avez pas besoin d'écrire si ça ne vous tente pas.

Ceux et celles parmi vous qui ont l'intention de présenter des mémoires écrits, je vous

3455 invite à signaler votre intention de le faire quinze jours avant le 24, donc le 10, quelque chose  
comme ça, et de nous soumettre vos mémoires par écrit au plus tard le 20. Ça nous donnerait le  
temps de pouvoir les lire. Et dans la mesure où la commission est capable de les lire  
correctement, on pourrait engager avec vous une discussion encore plus intéressante et plus utile,  
plus utile par rapport à votre perception des choses.

3460 Au nom de la commission, j'aimerais remercier monsieur Moisan, monsieur Perreault,  
monsieur Métivier. Alors, merci beaucoup et on a rendez-vous le 24.  
Merci, madame Maisonneuve.

3465 \* \* \* \* \*

3470 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office  
que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes  
sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

3475 \_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, s.o.**